



LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

2024 - 2029

Table des matières

INTRODUCTION	3
❖ Charte Forestière de Territoire.....	4
❖ Pourquoi une charte forestière sur le projet de PNR ?	5
❖ Elaboration de la charte (Etape, COTECH, COPIL...)	5
DIAGNOSTIC	7
1. Contexte territorial.....	7
❖ Situation géographique, géologique, pédoclimatique et climatique.....	7
❖ Trame verte et paysage	8
❖ Urbanisme (SCoT, PLUi).....	10
2. Massif forestier et sylviculture	15
❖ Fiche synthétique du massif forestier des Deux-Sèvres.....	15
❖ Les forêts dans le projet PNR Gâtine poitevine.....	16
❖ Les essences principales sur le territoire.....	20
❖ La gestion en forêt publique et privée	22
❖ La santé des forêts et le risque incendie	26
3. La filière bois.....	29
❖ Les propriétaires et les acteurs forestiers.....	29
❖ L'économie forestière sur le territoire	31
❖ L'accessibilité de la ressource et la desserte forestière	35
❖ Certifications en forêt.....	36
❖ La place du bois dans l'architecture locale.....	37
❖ La filière bois énergie	38
4. Intérêts écologiques forestiers.....	39
❖ Statuts réglementaires et zonages existants.....	39
❖ Le rôle des forêts pour la ressource en eau	42
❖ La biodiversité forestière.....	43
❖ Les forêts face au changement climatique.....	47
5. Loisirs en forêt.....	49
❖ L'accueil du public et découverte du patrimoine forestier	49
❖ Les activités de chasse.....	50
❖ La conciliation des usages en forêt	51
ENJEUX ET STRATEGIE	52
❖ Gestion et économie forestière	52

❖ Impact du changement climatique.....	54
❖ Paysages et biodiversité	55
❖ Activités et pratiques de loisirs	56
PLAN D' ACTIONS	58
ANNEXES.....	59

INTRODUCTION

La forêt a longtemps été perçue comme un obstacle au développement agricole, un espace d'angoisse et de mythe. L'évolution des rapports entre les sociétés et les forêts transparaît dans l'énoncé final du XIIe congrès forestier mondial en 2003 : « les peuples dépendent de la forêt et doivent assumer une responsabilité en matière de biodiversité, de régulation climatique, d'air pur, de conservation du sol et des eaux, de sécurité alimentaire, de produits ligneux et non ligneux, de services énergétiques, de produits médicinaux et de valeurs culturelles ». La forêt traditionnellement gérée de façon cloisonnée (production, protection et accueil du public) tend vers plus de multifonctionnalité, intégrée dans la gestion moderne.

Le Code Forestier propose une définition de la Charte Forestière de Territoire (CFT) par les articles :

L123-1 : « Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une stratégie locale de développement forestier peut être établie à l'initiative d'une ou de plusieurs collectivités territoriales [...] se fonde sur un **état des lieux** et consiste en un **programme d'actions pluriannuel visant à développer la gestion durable des forêts** situées sur le territoire considéré, et notamment à :

- 1° Mobiliser du bois en favorisant une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable ;**
- 2° Garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;**
- 3° Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;**
- 4° Favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;**
- 5° Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.**

Elle doit être compatible avec le programme régional de la forêt et du bois. »

L123-3 : « L'élaboration et la mise en œuvre de la **stratégie locale de développement forestier** sont conduites par un comité associant les propriétaires forestiers [...] les professionnels de l'exploitation forestière [...] des représentants des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt et de protection de l'environnement ainsi que des collectivités territoriales concernées. Ce comité est présidé par un représentant élu d'une des collectivités territoriales.

La stratégie retenue définit les objectifs poursuivis, des indicateurs relatifs aux actions à mettre en œuvre et des indicateurs de résultats. Un compte rendu annuel de sa mise en œuvre est établi et adressé à la commission régionale de la forêt et du bois où il fait l'objet d'un débat. »

L123-3 : « La stratégie locale de développement forestier, qui peut prendre la dénomination de charte forestière de territoire ou de plan de développement de massif, donne lieu à des conventions conclues entre, d'une part, un ou plusieurs propriétaires forestiers [...] et, d'autre part, des professionnels de l'exploitation forestière et de la transformation du bois [...] des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt et de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou l'Etat. Ces conventions [...] peuvent donner lieu à des aides publiques dans des conditions fixées par décret. »

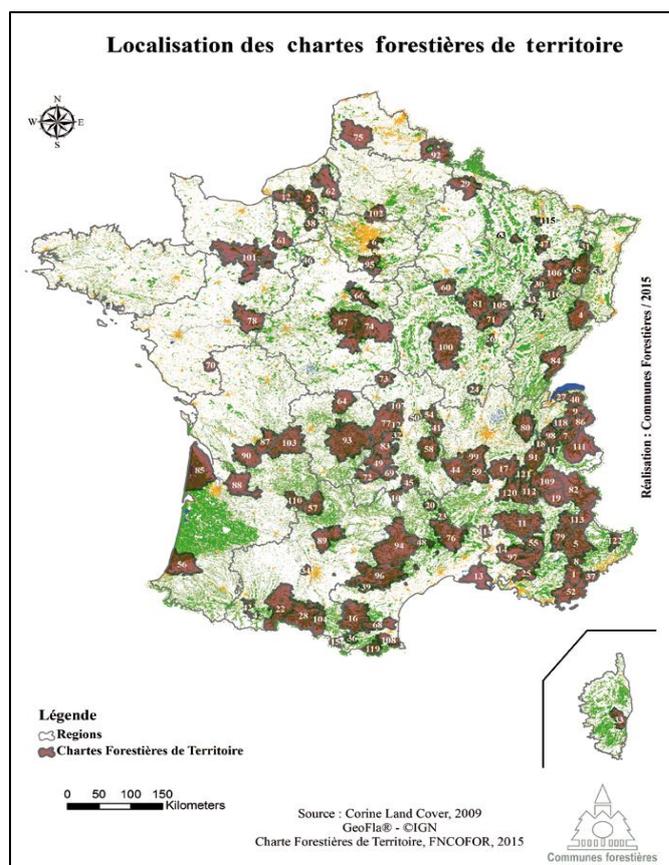
❖ Charte Forestière de Territoire en France

En 2016, ce sont 140 Chartes Forestières de Territoires qui sont recensées sur le territoire. En France, elles couvrent près de 5 millions d’hectares de forêts. Elles peuvent être portées par des communautés de communes (32 %), des Pays ou des Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux (32 %) ou des syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux (19 %).

Ces chartes ont des objectifs visant à soutenir la filière forêt-bois en recherchant la mise en valeur de la multifonctionnalité forestière par des actions sur la biodiversité, l’environnement et le tourisme.

Surface du territoire couverte par une CFT	13 millions d’hectares (ha) 23 % du territoire métropolitain
Surface forestière couverte par une CFT	5 millions d’hectares 32 % de la forêt du territoire métropolitain <ul style="list-style-type: none"> - 68 % de forêts privées - 17 % de forêts communales - 11 % de forêts domaniales
Nombre de communes couvertes par une CFT	6800 communes

Tableau 1 : Chiffres sur les CFT en France en 2016 (Source : France Bois Forêt)



Carte 1 : Localisation des chartes forestières de territoire en 2015 (Source : FNCOFOR)

Nombreuses au sud et à l’est de la France, les chartes forestières sont moins présentes sur la façade Atlantique nord.

Le Pays de Pouzauges en Vendée (87) a établi la première charte forestière des Pays de la Loire en 2015. Cette CFT est la plus proche du territoire de Gâtine.

En Nouvelle-Aquitaine, le Parc naturel régional (PNR) du Périgord-Limousin porte une CFT depuis 2011. Dans son troisième renouvellement la CFT 2018-2020 s’intégrait dans la stratégie du territoire visant à préserver la biodiversité et à valoriser durablement les ressources locales.

En Nouvelle-Aquitaine, le PNR de Millevaches en Limousin porte une CFT qui après un bilan en 2021, a été renouvelée pour la troisième fois. Un nouveau programme d’action est donc en vigueur pour 2022-2027.

❖ *Pourquoi une charte forestière sur le projet de PNR ?*

Le projet de Parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine comprend 19 612 hectares d'espaces forestiers ce qui équivaut à 11,2 % du territoire dont 7300 hectares identifiés en Zone Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique, et Floristique (ZNIEFF). La connaissance de ces boisements reste incomplète, non uniforme quand bien même les enjeux biologiques y sont forts et peuvent représenter des menaces aussi bien d'un point de vue forestier que naturaliste.

Le Pays de Gâtine porte le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour compléter le diagnostic territorial et répondre aux enjeux majeurs identifiés dans l'avis d'opportunité sur le projet PNR, rendu par l'Etat en décembre 2019, le PETR engage une action de préfiguration sur le volet forestier. Celle-ci consiste en l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire complétant les connaissances sur les boisements qui constituent un refuge important pour la biodiversité en lien avec les continuités écologiques de la trame boisée, une source de diversification pour les exploitants agricoles, une ressource économique et un approvisionnement en biomasse renouvelable.

L'élaboration de la CFT est un projet issu du plan d'action (2019-2021) de la Trame Verte et Bleue (TVB) suite à un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs de la TVB. Ayant pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs du territoire, la CFT est un outil d'inventaire, de qualification, de gestion, d'adaptation, de valorisation des forêts de Gâtine permettant d'encourager une gestion durable des massifs forestiers.

❖ *Elaboration de la charte (Etape, COTECH, COPIL...)*

Une première phase de diagnostic a été réalisée dans le cadre du projet de PNR Gâtine poitevine permettant d'analyser succinctement la place de la forêt et de la filière bois au sein du territoire.

Une convention de partenariat, ayant pour objet la réalisation de la CFT sur le périmètre du projet de PNR, a été établie entre le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Pays de Gâtine. Celle-ci définit les rôles de chaque instance. Le Pays de Gâtine engage l'élaboration de la charte par la recherche de moyens financiers et humain, mobilise les élus locaux, anime les réunions et assure le suivi de la démarche. Le CRPF contribue à l'état des lieux, apporte un appui technique par un échange de données, d'études, une mise à disposition de jours « ingénieur et technicien » et mobilise son réseau de propriétaires, partenaires.

La charte est élaborée sous la gouvernance d'un comité de pilotage (COPIL) dont la composition est actée par le Pays de Gâtine et le CRPF.



Le COPIL regroupe l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Deux-Sèvres, l'Office National des Forêts (ONF), la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI 79), le CRPF, les Communautés de Communes (Airvaudais – Val du Thouet, Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine), le Groupement de Développement Forestier des Deux-Sèvres (GDF), Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres (FDC) et le Pays de Gâtine.

La démarche pour la constitution de la charte forestière se divise en 3 phases :

- **Phase 1 : Le diagnostic**

Un état des lieux de la forêt et de la filière bois/forêt dans son ensemble comprenant :

- L'état des peuplements et de la ressource,
- Le bilan de 10 ans des Plans Simples de Gestion sur la moitié des massifs de Gâtine
- La dynamique territoriale de la filière (propriétaires, exploitants forestiers, industries du bois),
- Les attentes et besoins des différents acteurs du territoire.

- **Phase 2 : La stratégie forestière**

Les résultats obtenus lors de la première phase et l'animation du réseau d'acteurs permettent d'élaborer les principaux thèmes à développer, en fonction des enjeux prioritaires identifiés.

Cette phase permet d'établir les objectifs à court, moyen et long terme intégrés dans la CFT.

- **Phase 3. Le plan d'action pluriannuel**

Le plan d'actions qui est défini sur une durée de 5 ans (2024-2029) alimente la Charte du futur PNR. Il est construit sur la base de la concertation avec les acteurs du territoire qui s'engagent volontairement à la réalisation des actions identifiées.

Chaque action fait l'objet d'une fiche-action synthétique comportant une identification du maître d'ouvrage, une budgétisation, un échéancier, une piste de financement et des indicateurs de suivi. L'ensemble des actions est disposé dans un tableau récapitulatif.

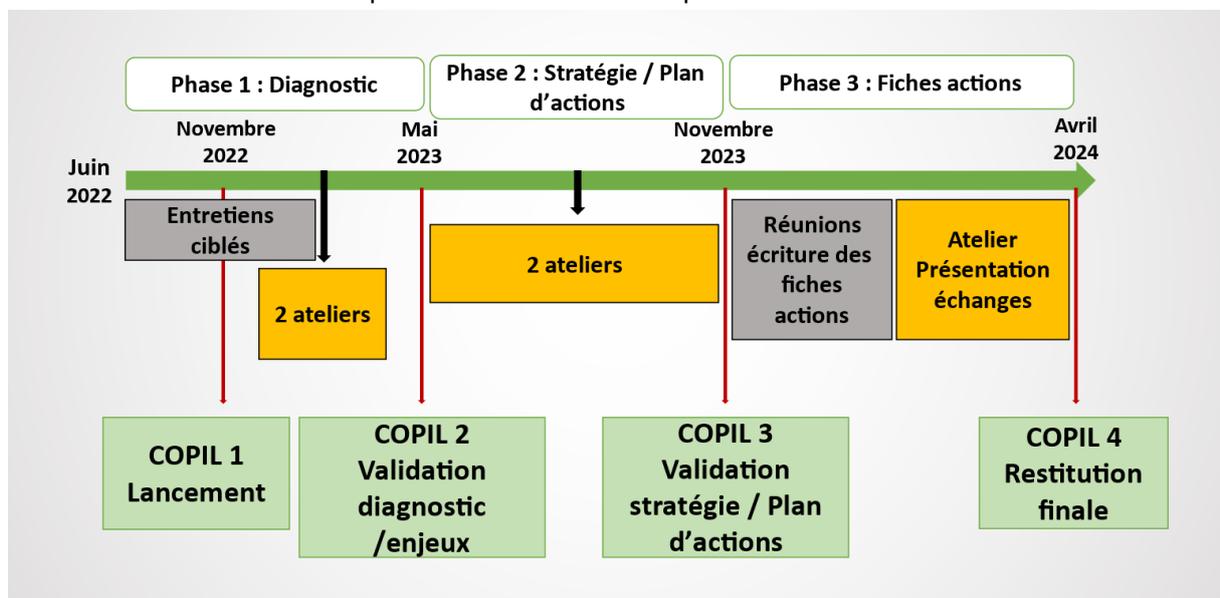


Figure 1 : Etapes de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire

DIAGNOSTIC

1. Contexte territorial

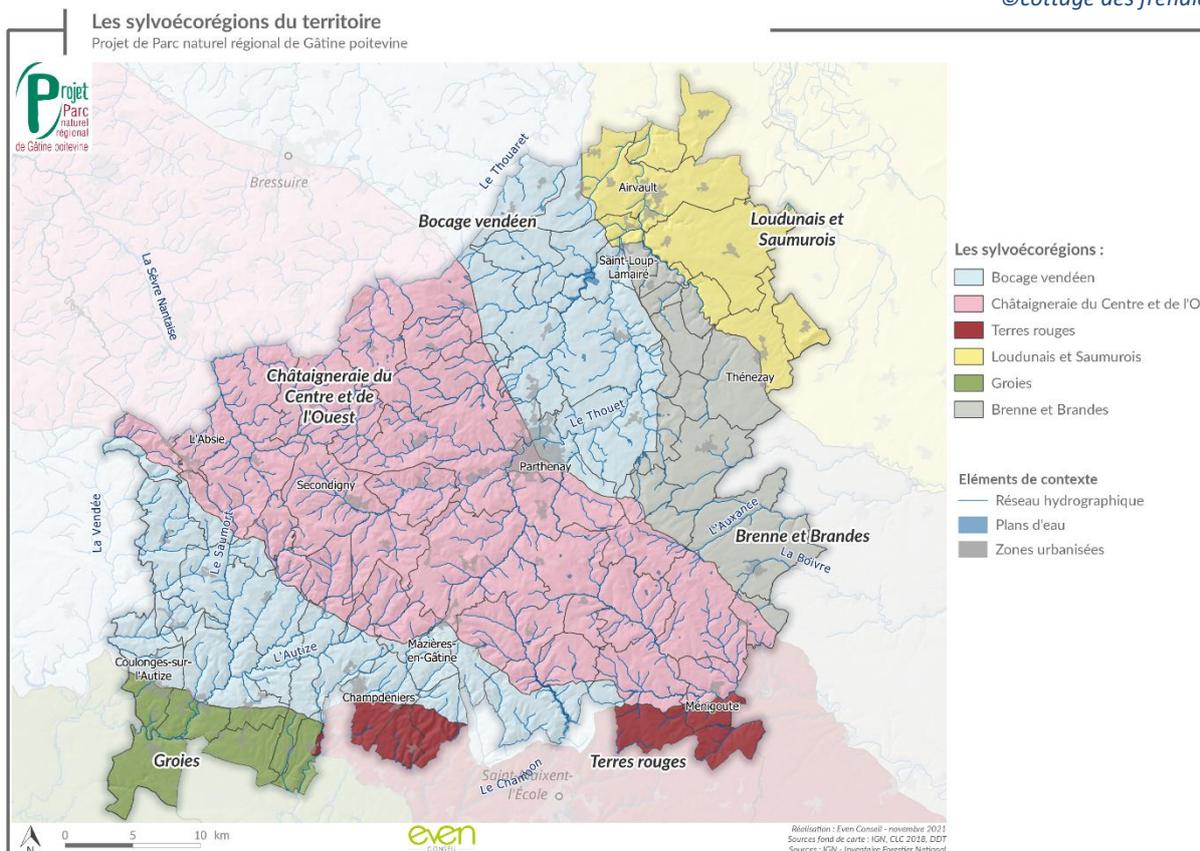
❖ Situation géographique, géologique, pédoclimatique et climatique

Le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine se situe dans la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres (79). La CFT s'étend sur l'ensemble du périmètre du projet de PNR, comprenant 3 communautés de communes (Airvaudais – Val du Thouet, Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine) et 6 communes de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, soit 84 communes.

Le territoire se compose de plusieurs formations géologiques qui lui confèrent une grande diversité de milieux naturels structurants le paysage, son histoire et sa culture. Cette diversité de sols et sous-sols impacte la sylviculture et l'exploitation forestière.



Figure 2 : Localisation du PNR Gâtine poitevine
©cottage des frenaies



Carte 2 : Les sylvoécocorégions du territoire

Selon les données de l'inventaire forestier national 6 sylvo-éco-régions (SER) se juxtaposent sur le territoire : Châtaigneraie du Centre et de l'Ouest, Bocage Vendéen - Gâtine bocage, Loudunais et Saumurois, Terres rouges, Groies, et Brenne et Brandes.

La **SER Châtaigneraie du Centre et de l'Ouest** constitue un premier relief soumis aux vents océaniques dominants du nord-ouest augmentant la pluviométrie (900 à 1000 mm par an en moyenne) qui est bien répartie dans l'année. Le sous-sol cristallin, d'origine essentiellement métamorphique mais aussi granitique, a engendré des sols bruns acides. La texture des sols est à dominance limoneuse plus ou moins mêlée de sable, ce qui implique des sols généralement profonds à engorgement faible. Le massif forestier est essentiellement feuillu. Le Chêne pédonculé et le Chêne rouvre sont largement dominants avec une essence d'accompagnement, le Châtaignier.

La **SER Bocage vendéen – Gâtine bocage** bénéficie d'un climat de type océanique tempéré humide et doux avec une moyenne pluviométrique de 850 mm/an. D'une roche métamorphique et plutonique, aux affleurements des grès ou de calcaires marneux, les types de sols en forêts sont très variés. Les sols sont profonds, acides et de texture principalement limoneuse avec un niveau hydrique élevé. Cette région est peu boisée mais comporte un bocage développé avec un réseau de haies qui constitue un patrimoine arboré important.

La **SER Brenne et Brandes** se caractérise par un climat doux et une relative sécheresse. Les sols sont à dominance limoneuse. Ces sols variés permettent l'implantation de diverses essences forestières tels que le Chêne pédonculé, pubescent, Robinier, Pin maritime, Pin laricio, Pin sylvestre.

La **SER Loudunais et Saumurois** se caractérise par un climat doux et relativement peu humide. Les sols sont à dominances sableuse et argilo-sableuse. Les boisements sont essentiellement constitués sous forme de taillis et de mélanges assez pauvres de futaie de Chêne.

La **SER Terres rouges** est présente au sud de la Gâtine. Ces sols majoritairement limoneux ou limoneux sur argile sont profonds avec un engorgement limité et présentent de bonnes potentialités forestières. Le bois de châtaigner y est de bonne qualité, complété par la présence de Chêne pédonculé et rouvre.

La **SER Groies** caractérisée par des sols argilo-calcaires secs est généralement peu favorable à la production forestière.

Le territoire présente un climat océanique caractérisé par des hivers doux, pluvieux et des étés frais, relativement humide. Cependant les hauteurs de Gâtine provoquent quelques modifications du climat : augmentation de la pluviométrie et baisse de la température sur les collines, diminution de la pluviométrie à l'Est des hauteurs. Malgré des précipitations supérieures à 1000 mm par an au point culminant de la Gâtine, depuis quelques années, on observe des étés plus chauds et plus secs avec des déficits en eau. La moyenne des températures s'élève à 11,8 °C sur la période 1976-2005 avec une augmentation de 1,4°C sur la période 2011-2020.

❖ *Trame verte et paysage*

La **Trame Verte et Bleue (TVB)** vise à identifier un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, pour le maintien et/ou la restauration de continuités écologiques ainsi que la préservation d'espaces naturels communs ou remarquables. En 2013, dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Gâtine une analyse TVB a permis d'identifier et de caractériser les continuités écologiques et leurs fonctionnalités. Les données spatiales ont été confrontées à un choix d'espèces représentatives du territoire permettant de définir les sous-trames de la façon suivante :

- Trame verte : sous-trames forestière, ouverte bocagère, et ouverte thermophile ;
- Trame bleue : sous-trame aquatique et humide.

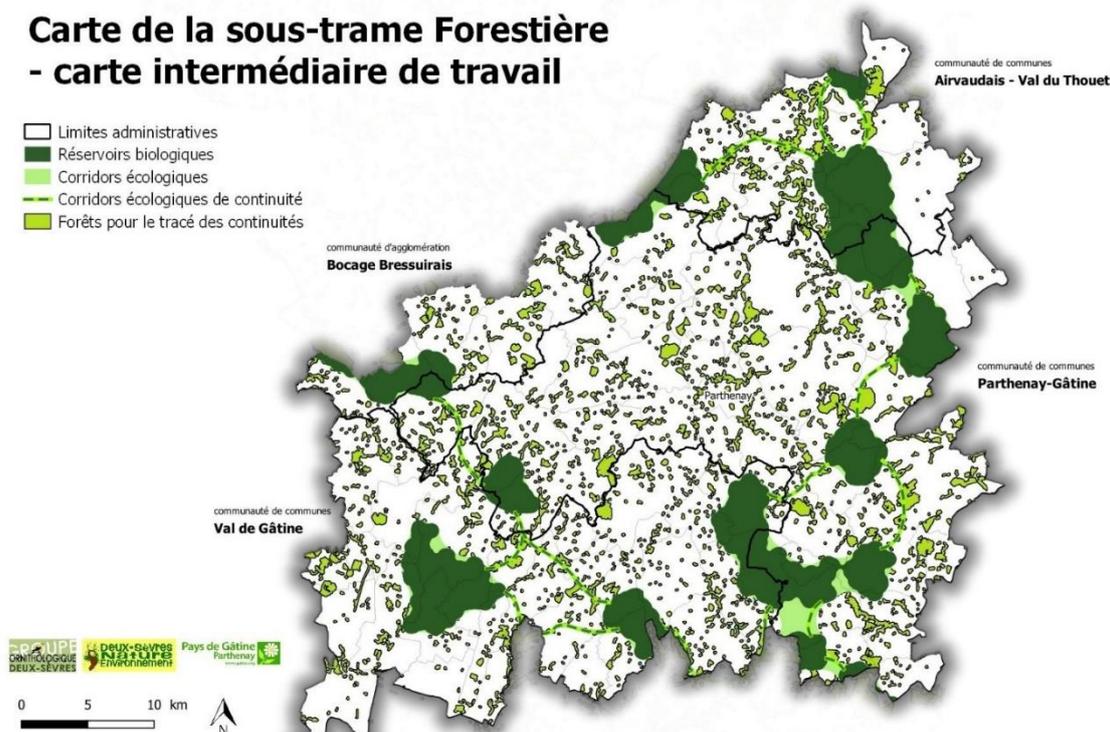
Un nouveau travail a été réalisé en 2018 lors de l'élaboration du plan d'actions de la TVB. Désormais, c'est le périmètre d'étude du projet de PNR Gâtine poitevine qui est retenu. Les sous-trames sont repensées pour une meilleure représentation des différents habitats et des enjeux associés (sous-trames forestière, bocagère et milieux ouverts).

Les cartes de la sous-trame Forestière se basent sur les données de l'Institut National de l'information Géographique et forestière (IGN) permettant de mettre en avant :

- Les réservoirs de biodiversité (RB) : Ces espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement de par leurs tailles suffisantes. Ces réservoirs reprennent l'ensemble des espaces de protections ou d'inventaires forts existants (site Natura 2000, ZNIEFF type I, APPB ...). Seuls les massifs d'une superficie supérieure à 300 hectares ont été retenus comme réservoirs de biodiversité ;
- Les corridors écologiques (CE) : Ces espaces de connexions entre les réservoirs permettent la circulation des espèces (brassage génétique, reproduction, alimentation, ...). Les CE d'interconnexions ont été retracés pour un passage optimisant les massifs forestiers de dimensions moindres ;
- Les éléments fragmentant : Les forêts sont fragmentées par le réseau routier principal. En revanche, l'absence d'informations concernant les parcs boisés clôturés n'a pas permis de tenir compte de ce critère.

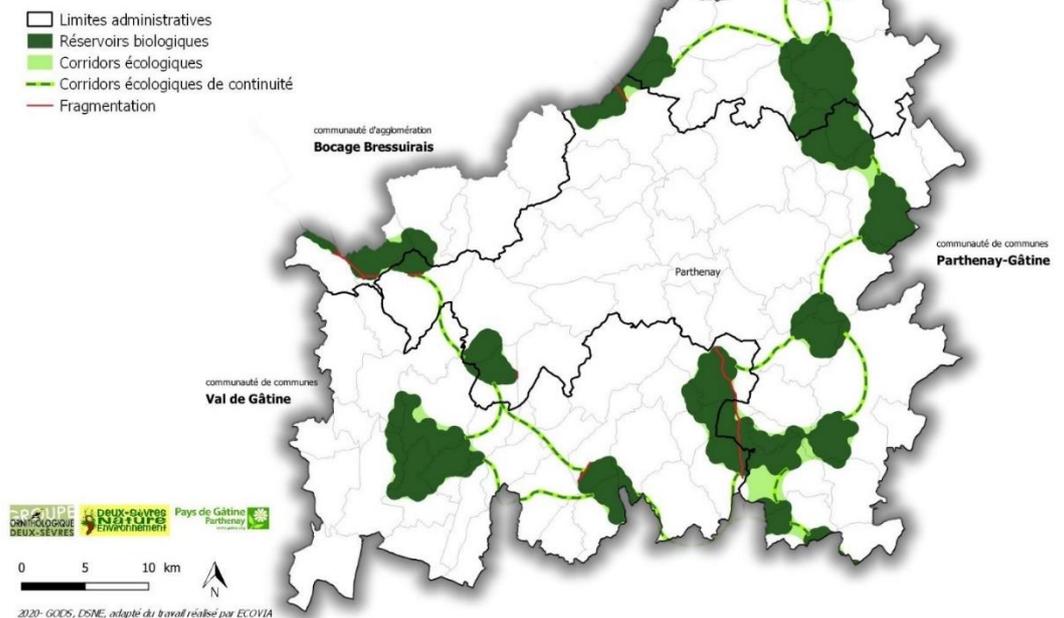
Les cartes sont mises à jour de la façon suivante :

Carte de la sous-trame Forestière - carte intermédiaire de travail



Carte 3: Sous-trame forestière - carte intermédiaire

Carte de la sous-trame Forestière - fragmentation



Carte 4: Sous-trame forestière -fragmentation

Les problématiques de la TVB au niveau régional sont intégrées dans les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui est opposable au SCoT ainsi qu'au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ainsi les documents d'urbanisme devront être compatibles avec ce schéma qui intègre les enjeux liés à la protection et la restauration de la biodiversité.

❖ *Urbanisme (SCoT, PLUi)*

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT vise un développement ambitieux et cohérent, basé sur ses valeurs intrinsèques : attractivité patrimoniale et culturelle, solidarité spatiale et sociale, qualités environnementales et paysagères. Le territoire est couvert par deux SCoT :

- Le SCoT du Pays de Gâtine, opposable depuis le 13 décembre 2015 pour 3 communautés de communes (Airvaudais – Val du Thouet, Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine)
- Le SCoT du Bocage Bressuirais, opposable depuis le 3 mai 2017 pour 6 communes (Clessé, Neuvy-Bouin, Largeasse, L'Absie, Traves et Saint-Paul-en Gâtine).

Les SCoT comportent trois documents successifs :

- Un rapport de présentation intégrant le diagnostic social, économique et spatial du territoire ainsi que l'Etat Initial de l'Environnement ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) déterminant les objectifs des politiques d'aménagement ;

- Un Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO) définissant les orientations, les prescriptions et/ou les recommandations permettant la mise en œuvre du projet.

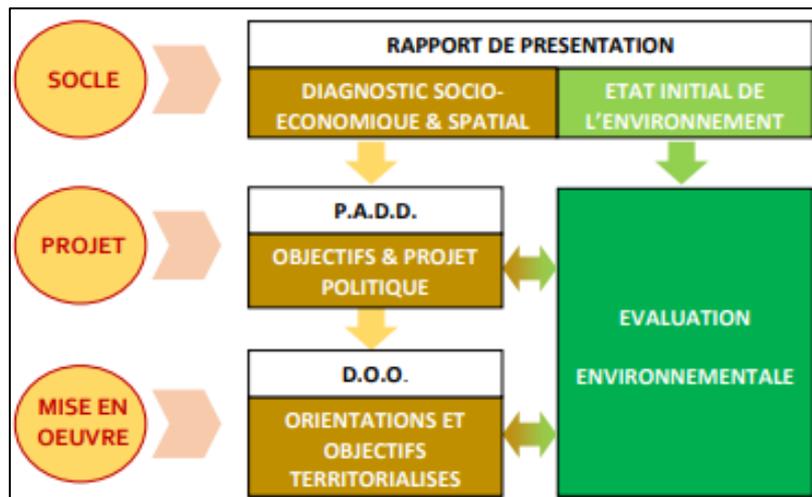


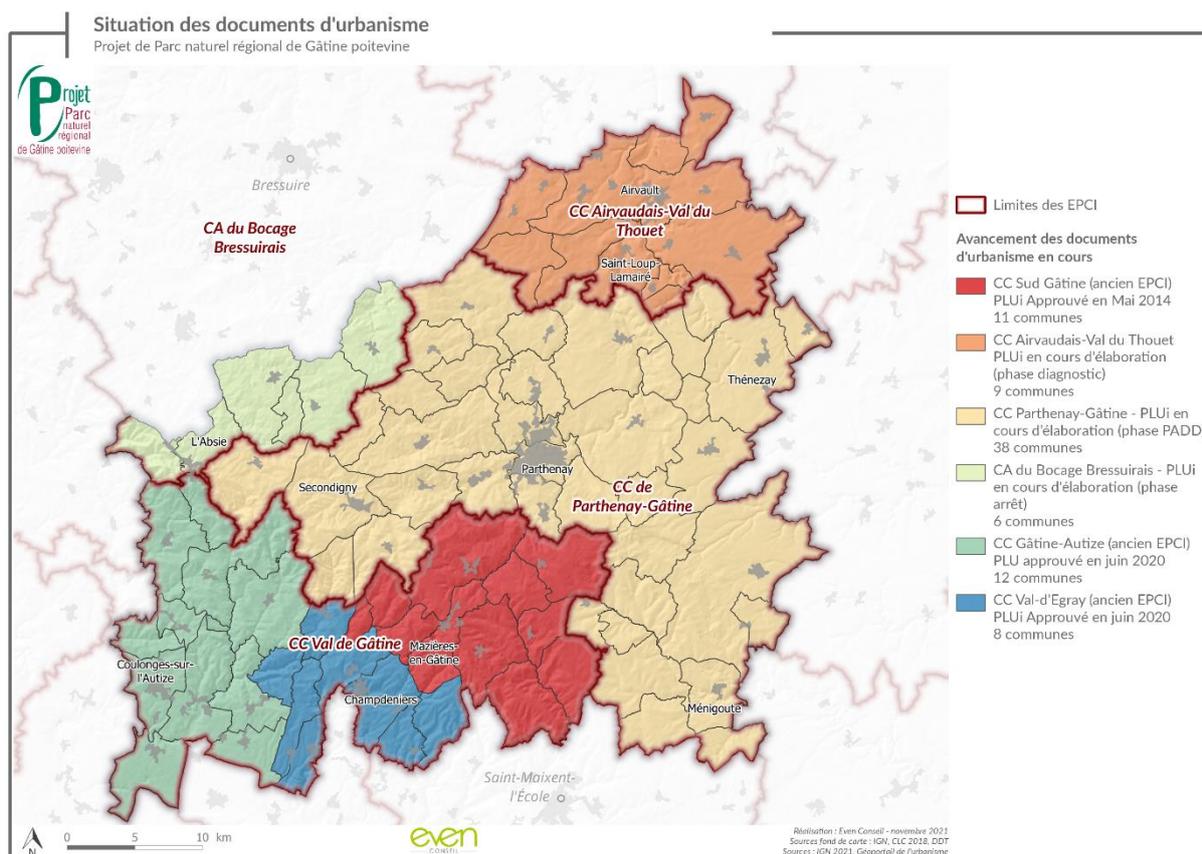
Figure 3 : Constitution du SCoT

Comme définit dans le PADD du Pays de Gâtine, la valorisation et la préservation des espaces naturels (comprenant les espaces forestiers), des espaces agricoles et des paysages est l’une des ambitions premières du SCoT.

Le SCoT du Pays de Gâtine donne des prescriptions pour la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers : « Les documents d'urbanisme locaux définiront et assureront la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers en leur affectant un zonage accompagné des mesures réglementaires adaptées. Dans les espaces agricoles, naturels et forestiers ainsi concernés, toute nouvelle urbanisation est interdite, à l'exception :

- Des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.
- Au sein de secteurs de taille et de capacité d’accueil limités et si cela n’est pas incompatible avec la vocation des lieux, des aménagements légers, réversibles, ou saisonniers, permettant l’accueil du public pour des fonctions de loisir et de tourisme, de découverte du milieu naturel et/ou agricole, hors hébergements ou habitations.
- Des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu’elles ne sont pas incompatibles avec l’exercice d’une activité agricole, pastorale ou forestière dans l’unité foncière où elles sont implantées et qu’elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.
- Peuvent être également envisagés au sein des espaces agricoles, naturels et forestiers, dans des secteurs de taille et de capacité d’accueil limités et si cela n’est pas incompatible avec la vocation des lieux, les travaux réalisés sur les constructions et installations existantes, dès lors que ces travaux ne génèrent pas de nouvelle urbanisation. »

Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)



Carte 5 : Situations des documents d'urbanismes (sources : IGN 2021, Géoportail de l'urbanisme)

La situation des PLUi sur le périmètre du projet de PNR est la suivante :

- CA du Bocage Bressuirais / 38 communes : PLUi approuvé en novembre 2021 ;
- CC Airvaudais-Val du Thouet / 9 communes : PLUi en cours d'élaboration ;
Actuellement : 2 PLU / 7 communes au Règlement National d'Urbanisme (RNU) ;
- CC du Val de Gâtine (documents d'urbanisme à l'échelle des anciennes communautés de communes :
 - CC Gâtine-Autize / 12 communes : PLUi approuvé en juin 2020 ;
 - CC Val-d'Egray / 8 communes : PLUi approuvé en juin 2020 ;
 - CC Sud Gâtine / 11 communes : PLUi approuvé en mai 2014 ;
- CC Parthenay-Gâtine / 38 communes : PLUi en cours d'élaboration.

Le PLUi est un document de planification encadrant le développement territorial et urbain en cohérence avec les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

- **Le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunale**

Un état des lieux et une analyse du territoire des communes concernées apporte des données sur les surfaces boisées, le nombre d'entreprises, les zones identifiées comme à protéger, les documents de gestion durable connus. La protection de la forêt assurée par le code Forestier peut être renforcée en cas de boisement d'intérêt particulier par des outils du Code de l'Urbanisme que sont :

- Les Espaces Boisés Classés (EBC) : Pour des motifs d'urbanisme, les collectivités ont la possibilité de protéger des boisements. Cette mesure forte et contraignante interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la préservation ou la création de boisements. Sauf pour les boisements faisant l'objet d'un plan de gestion durable, les coupes sont soumises à une demande préalable.
- Les éléments de paysage à protéger (art. L151-19 du Code de l'Urbanisme) : les éléments du paysage sont à protéger pour des motifs écologiques (préservation, maintien ou remise en état des continuités écologiques). C'est une protection plus souple que les EBC qui n'interdit pas le défrichement.

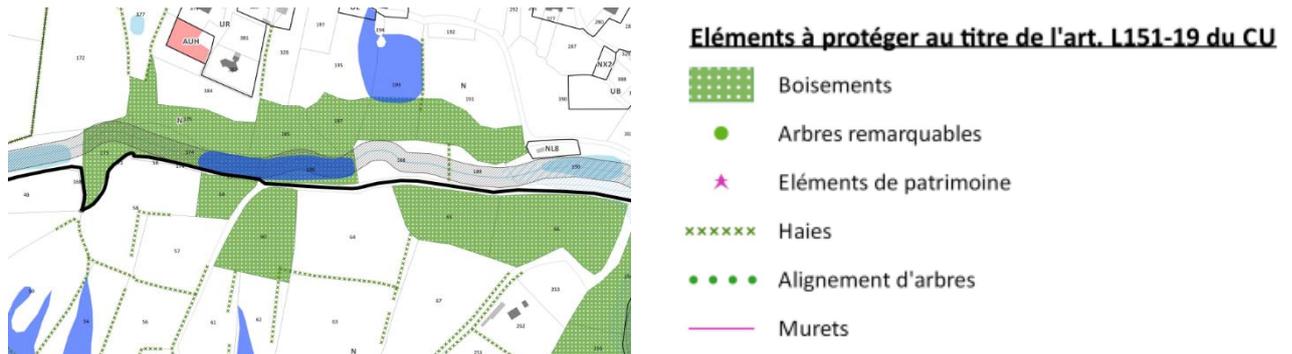


Figure 4 : Eléments à protéger et zonages (source : PLUi Gâtine Autize)

Ces classements doivent être justifiés dans les rapports de présentation des PLUi et être motivés par des enjeux clairement identifiés tels que :

- Les espaces boisés situés en zone urbanisée et en périphérie soumis à une pression forte,
- Les éléments arborés remarquables : arbres isolés, allées, alignements, ...
- La caractéristique de coupures d'urbanisation ou la protection contre les nuisances (boisements en bordure d'infrastructures routières, ...)
- Le maintien de corridor écologique : haies et bosquets qui représentent des corridors écologiques (en particulier le long des cours d'eau)
- Certaines forêts avec un fort enjeu paysager, touristique ou écologique.

Il est recommandé de veiller à ce que les classements ne deviennent pas une contrainte pour l'exploitation forestière. Leur mise en place abusive peut entraîner des problèmes d'aménagement du territoire.

➤ Le Zonage

Les haies, boisements divers, plantation d'arbres sont en zone Naturelle (N), Agricole (A), à Urbaniser (AU), Urbaine (U). Il est conseillé de classer en zones N (art R.151-24 du Code de l'urbanisme) les espaces dont la vocation forestière est reconnue par la collectivité afin d'être « protégés » (conservation de la destination forestière). Si l'on prend l'exemple du PLUi Gâtine Autize « La zone N correspond aux réservoirs de biodiversité, aux boisements denses, aux prairies permanentes situées à proximité de boisement ou présentant une densité bocagère forte, aux hameaux et constructions existantes isolées. Son secteur NP correspond aux secteurs à protéger en raison de l'existence d'un intérêt écologique ou paysager particulièrement prégnant (Natura 2000, ZNIEFF de type I et II) de la zone naturelle ».

Dans l'éventualité d'une installation d'entreprise forestière à proximité des massifs boisés, il est nécessaire d'évaluer la possibilité d'implantation en zone A ou N. La zone N comporte deux secteurs délimités au sein des zones non constructibles (STECAL) : une **zone naturelle à vocation artisanale (NX)**, une **zone naturelle à vocation de loisir et de tourisme (NL)**. Dans ce cadre, au sein du PLUi Gâtine Autize deux projets en zone NX ont été distingués :

- Le maintien et le développement de la scierie existante sur la commune de Saint-Laurs ;



Figure 5 : Nx1 Activités artisanales de scierie (source : PLUi Gâtine Autize)

- Le développement de l'activité de stockage de bois sur la commune de Puyhardy ;

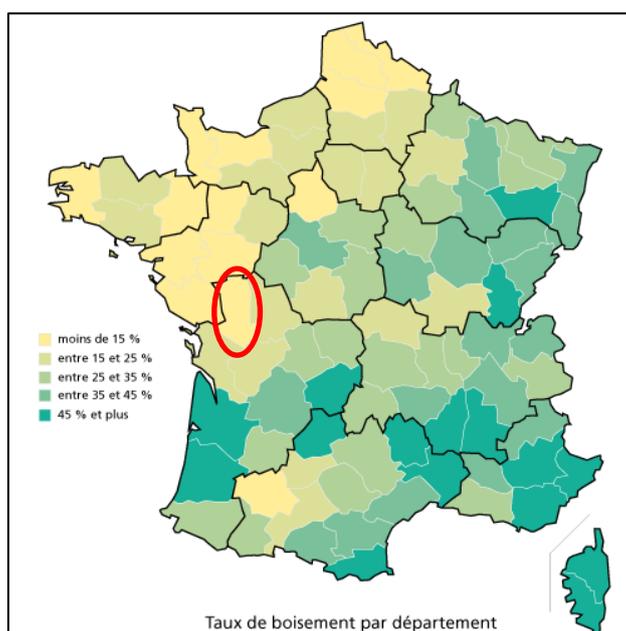


Figure 6 : Nx2 Activités économiques (source : PLUi Gâtine Autize)

Les documents d'urbanismes doivent intégrer les précautions maintenant l'accès dans de bonnes conditions aux parcelles forestières notamment privées. Quand il existe, le schéma de desserte forestière doit être intégré au PLUi. Inexistant en Gâtine, il est important que les PLUi prennent en compte la création ou l'amélioration des routes et pistes forestières, des places de dépôts et de retournements.

2. Massif forestier et sylviculture

❖ Fiche synthétique du massif forestier des Deux-Sèvres



Carte 6 : Taux de boisement par département à l'échelle nationale (source IGN 2020)

Superficie de forêt en Deux-Sèvres
<ul style="list-style-type: none"> • 58000 hectares +/- 5000 hectares • Taux de boisement à 10 % en Deux-Sèvres contre une moyenne nationale de 31 %, soit l'un des départements les moins boisés de France
Propriétaires
<ul style="list-style-type: none"> • 10 % de forêt publique <ul style="list-style-type: none"> - Forêt domaniale de Chizé, l'Hermitain, Secondigny, Aulnay • 90 % de forêt privée <ul style="list-style-type: none"> - 96 % des propriétaires possèdent moins de 4 hectares (40% de la surface forestière). - Des boisements qui en majorité ne sont pas dotés de documents de gestion, - 45 % de la surface forestière concerne des propriétés de 10 hectares ou plus - 153 propriétaires possèdent plus de 25 hectares et sont légalement soumis à un plan simple de gestion (13900 hectares soit 25% de la forêt privé)
Economie et filière
<ul style="list-style-type: none"> • La sylviculture et l'exploitation forestière concerne 160 sociétés • Productions diverses : déroulage, sciage, panneaux, bois énergie • Deuxième département dans la Région Nouvelle-Aquitaine pour la production de sciage • Croissance de la forêt de 7,5 m³/ha/an dont seulement la moitié est récoltée chaque année
Essences

- 96 % de feuillus
- Peuplements purement feuillus : 46000 hectares soit 82 % de la surface boisée
- Les chênes pédonculés et rouvre couvrent 35000 hectares

Tableau 2 : Massif forestier des Deux-Sèvres

❖ Les forêts dans le projet PNR Gâtine poitevine

En Gâtine, la superficie du massif forestier équivaut à 19612 hectares soit 11 % du territoire et représentent 35 % des forêts des Deux-Sèvres. Ce massif est composé à 97,5 % de forêts privées fortement morcelées. Cependant, 2 forêts privées se distinguent par leurs surfaces conséquentes d'un seul tenant : la forêt d'Autun (640 hectares) sur la commune de Thénézay ainsi que la forêt de la Saisine (473 hectares) sur les communes de Reffannes et de Clavé.

La forêt publique qui représente les 2,5 % restants comprend des boisements communaux ou intercommunaux réparti de la façon suivante :

Répartition des boisements communaux et intercommunaux				
Communes	Nombre de parcelles	Surface de boisements (hectare)	Surface de boisements communaux (hectare)	Surface de boisements intercommunaux (hectare)
Airvault	10	9,5	8,9	0,5
Assais-les-jumeaux	1	1	1	0
Béceleuf	3	0,9	0,9	0
Faye-sur-Ardin	7	11,6	11,6	0
Reffannes	1	1	1	0
Surin		3	3	0
Le Tallud		2,6	2,6	0
Largeasse	2	1,1	1,1	
Mazières-en-Gâtine	4	3,2	0,9	2,3
Ménigoute	8	8,7	0,3	8,4
Parthenay	2	3,4	3,4	0
Saint-Pompain	7	6,9	6,9	0
Secondigny	6	9,4	8,3	1,1
Thénézay	3	2,2	2,2	0
Vasles	1	1,7	1,7	0
Verruyes	2	2,8	2,8	0

Tableau 3 : Répartition des boisements communaux et intercommunaux

- 431 hectares de forêt domaniale.

Cette forêt domaniale de Secondigny est divisée en 3 entités sur 4 communes : Beugnon-Thireuil (massif de la Boucherie), Secondigny et le Retail (massif de Secondigny), et Saint Pardoux-Soutiers (massif Château-Bourdin).

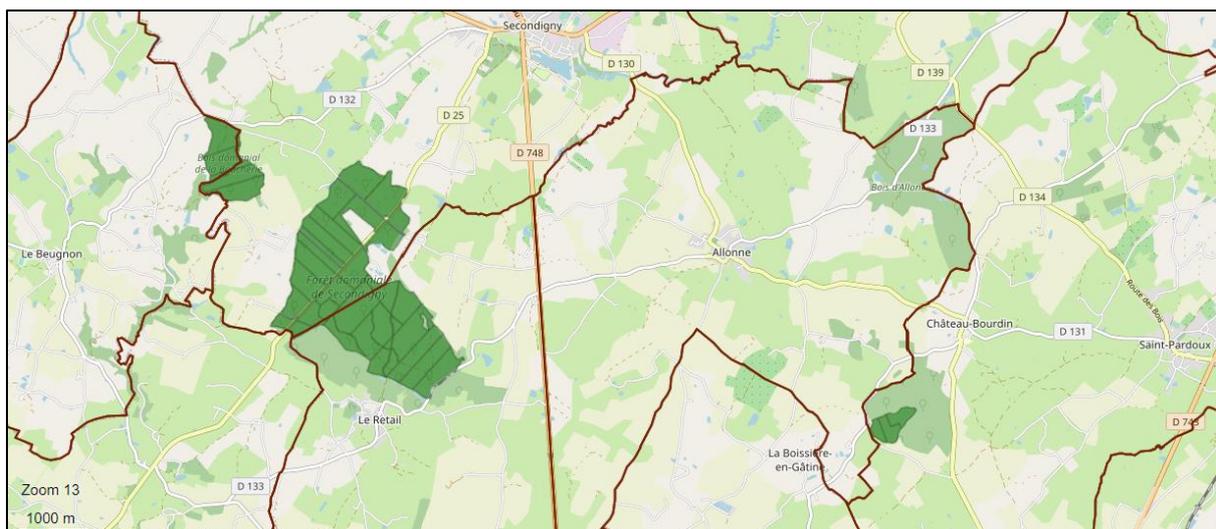


Figure 7: Vue satellite de la forêt domaniale de Secondigny et des limites administratives (source : ONF, OpenStreetMap)

En termes de boisements, des communes de Gâtine se démarquent soit par une densité forestière communale de plus de 30 %, soit par des surfaces forestières de plus de 800 hectares. La superficie moindre de la commune et la présence de la forêt de la Saisine fait de Reffannes la commune avec la plus forte densité forestière (43 %). En parallèle, les surfaces forestières les plus conséquentes se situent sur les communes de Vasles (1189 hectares), Thénézay (964 hectares), Airvault (863 hectares) de façon morcelée.

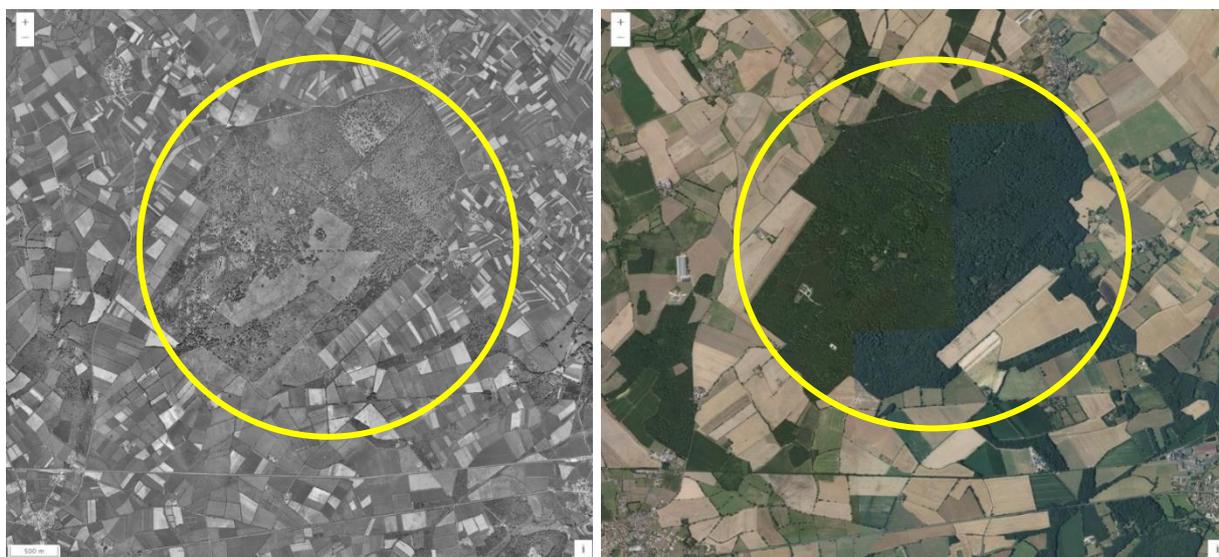
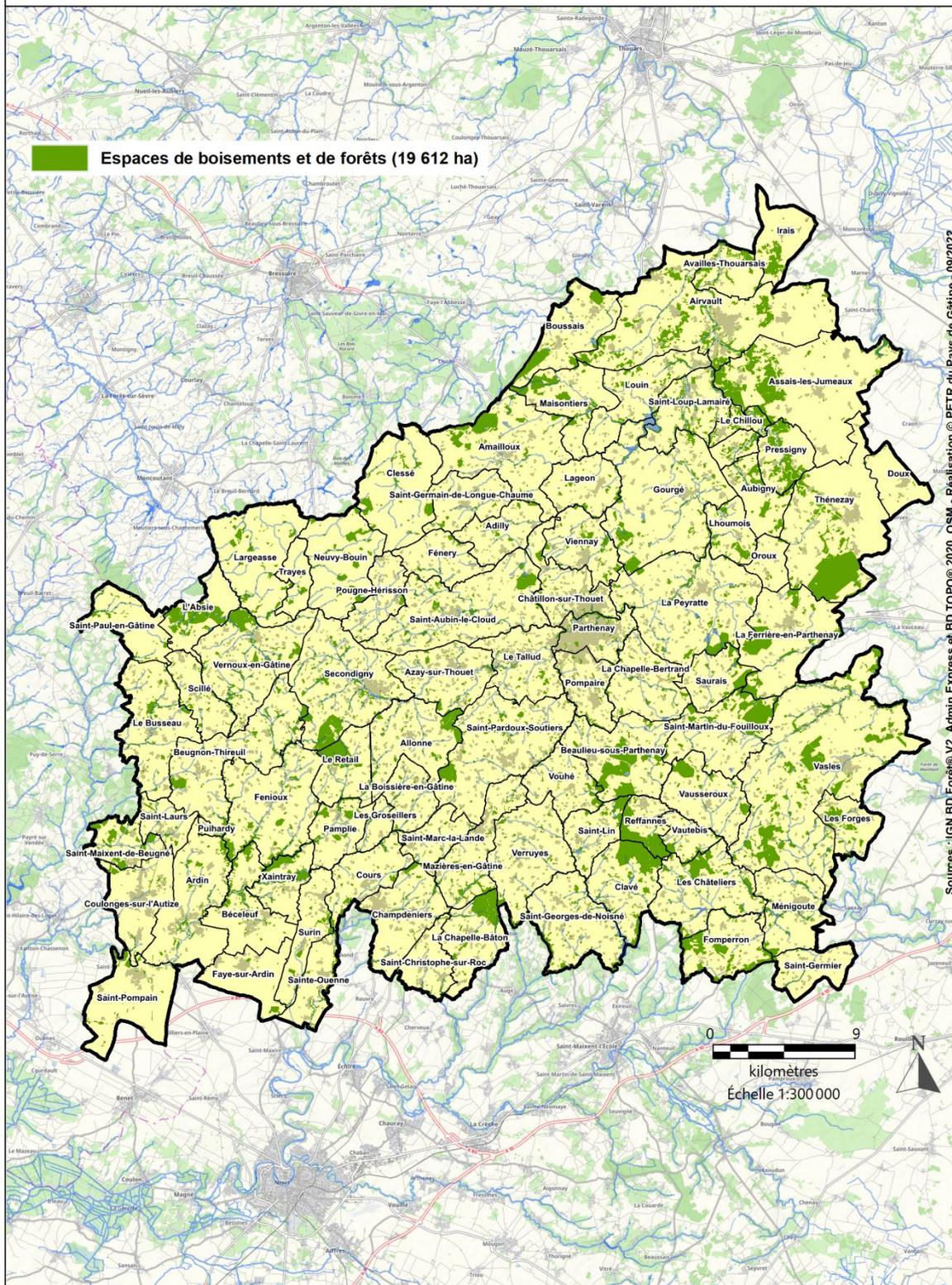


Photo 1 : Photographies aériennes de la Forêt d'Autun sur Thénézay en 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite) - source : IGN

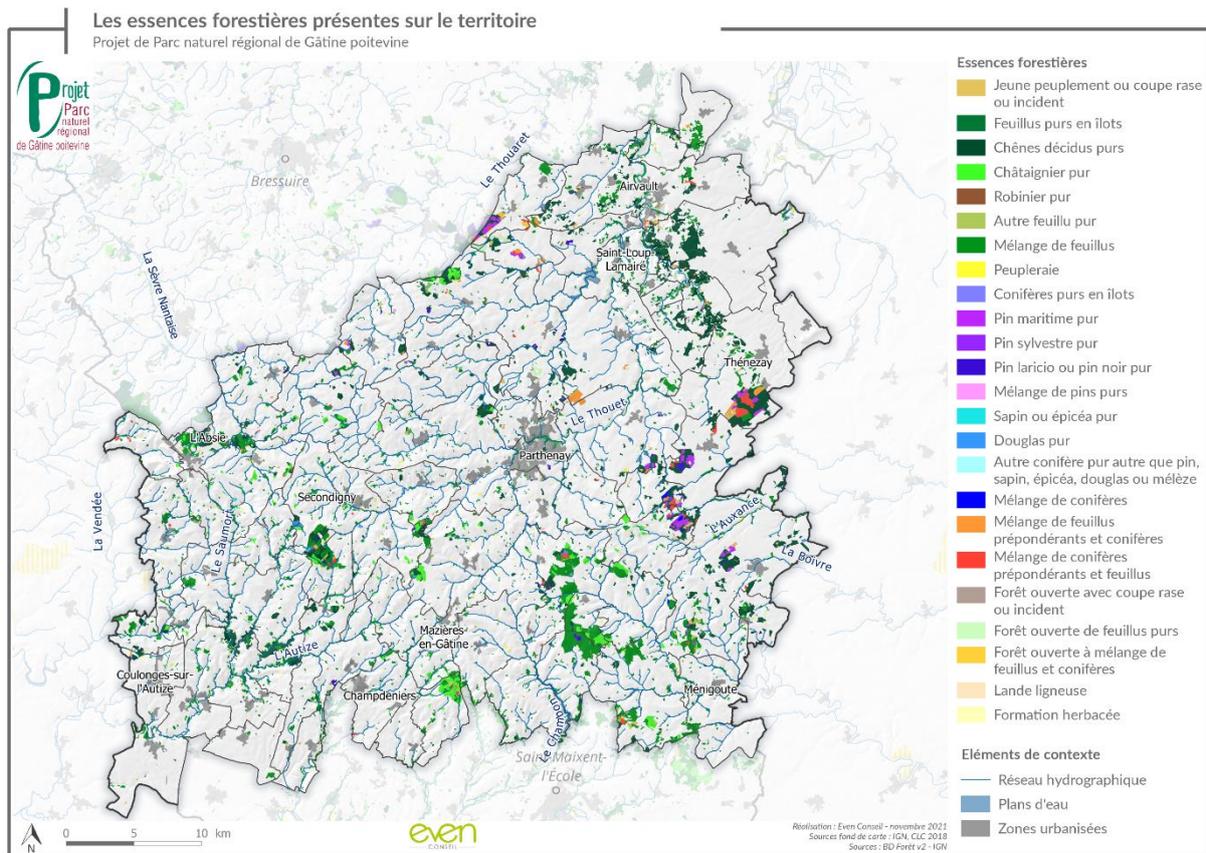
La superficie forestière en France métropolitaine ne cesse de croître depuis l'après-guerre. D'après les données de l'Institut Géographique National (IGN), la surface forestière estimée à 14,1 millions d'hectares en 1985 a atteint 17,1 millions d'hectares en 2021 soit une progression de 81 000 ha en moyenne par an. Le reboisement est la résultante de terres délaissées par le pastoralisme et l'agriculture. En Gâtine, on peut constater que la Forêt d'Autun s'inscrit dans cette dynamique.

Espaces forestiers sur le territoire du projet de PNR de Gâtine poitevine



Carte 7 : Espaces forestiers sur le territoire du projet de PNR de Gâtine poitevine

❖ Les essences principales sur le territoire



Carte 9 : Les essences forestières présentes sur le territoire (sources : IGN, BD Forêt V2)

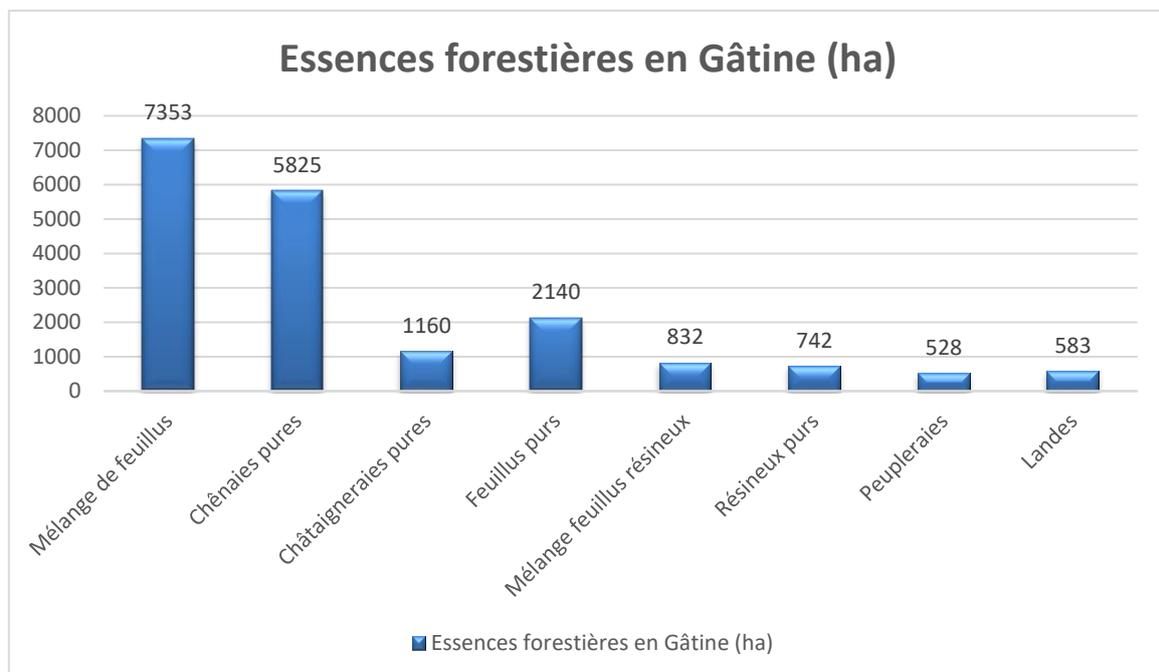


Figure 8 : Essences forestières de Gâtine (source : IGN, BD Forêt V2)

Le chêne, essence dominante du territoire.

On distingue quatre espèces de Chêne (sur les 5825 hectares en peuplement pur) aux exigences écologiques et aux potentiels économiques différents : le Chêne pédonculé, le Chêne sessile, le Chêne pubescent, le Chêne rouge d'Amérique.

- Le Chêne rouvre ou sessile peut supporter une faible alimentation en eau estivale et une certaine pauvreté du sol. Il craint le froid, les gelées de printemps et est sensible aux sols hydromorphes. Traité en futaie¹, son bois est utilisé en tonnellerie, ébénisterie, menuiserie, charpente... Les houppiers² des futaies et le bois des taillis³ sont recherchés pour la fabrication de pâtes à papier et le chauffage.
- Le Chêne pédonculé exige des sols riches, bien alimentés en eau. Il supporte les sols argileux ou compacts mais ne tolère pas l'excès d'eau permanent. Etant une espèce pionnière il nécessite une sylviculture dynamique limitant la privation de lumière. Doté d'une croissance plus rapide que le Chêne sessile, son bois couvre les mêmes utilisations.
- Le Chêne pubescent possède une résistance à la sécheresse et tolère les périodes froides, ce faisant, il peut être envisagé dans l'adaptation de la forêt au changement climatique. Avec une sylviculture appropriée doublé d'une bonne station, le chêne pubescent fournit un bois apte aux usages habituels des deux chênes précédent. Sa teneur en tanin le rend intéressant pour la tonnellerie. Sa résistance favorise son usage en parquet. En revanche sa densité peut limiter son utilisation en charpente.
- Le Chêne rouge d'Amérique possède une croissance rapide ce qui influe sur ses capacités techniques ultérieures le rendant notamment inutilisable en tonnellerie.

La production des taillis de Chênes sessile et pédonculé se situe aux alentours de 3 à 6 stères par an et par hectare, pour un âge d'exploitabilité qui se situe entre 25 et 45 ans. Les futaies régulières produisent en moyenne 3 à 5 m³ de bois d'œuvre par an et par hectare sur un cycle de 90 à 120 ans.

Le Châtaignier

Principalement traité en taillis, le châtaignier (1160 hectares en peuplement pur) est la deuxième essence feuillue en Gâtine. Adapté aux argiles de décalcification, les taillis sont très productifs. Les bois sains et de qualité sont recherchés par l'industrie pour la fabrication de parquet, et de menuiserie. Les bois de moindre qualité sont transformés en piquets, en plaquettes ou en bois de trituration⁴.

Le Peuplier

Le Peuplier présent sur 528 hectares à des besoins en eau importants notamment sur la période estivale. Il est recherché pour la fabrication de contreplaqué, de pâte à papier et d'emballage.

Futaie¹ : bois ou forêt provenant de semis ou de plantations destiné à produire des arbres de grande dimension.

Houppier² : partie de l'arbre constitué d'un ensemble structuré de branches au sommet du tronc.

Taillis³ : peuplement feuillus issu de rejets de souches ou de drageons, de mêmes âges et de mêmes dimensions.

Bois de trituration⁴ : bois destiné à une conversion en fibres, particules pour la confection de panneaux « agglomérés » ou défibré pour la production de pâte à papier.

Le Charme

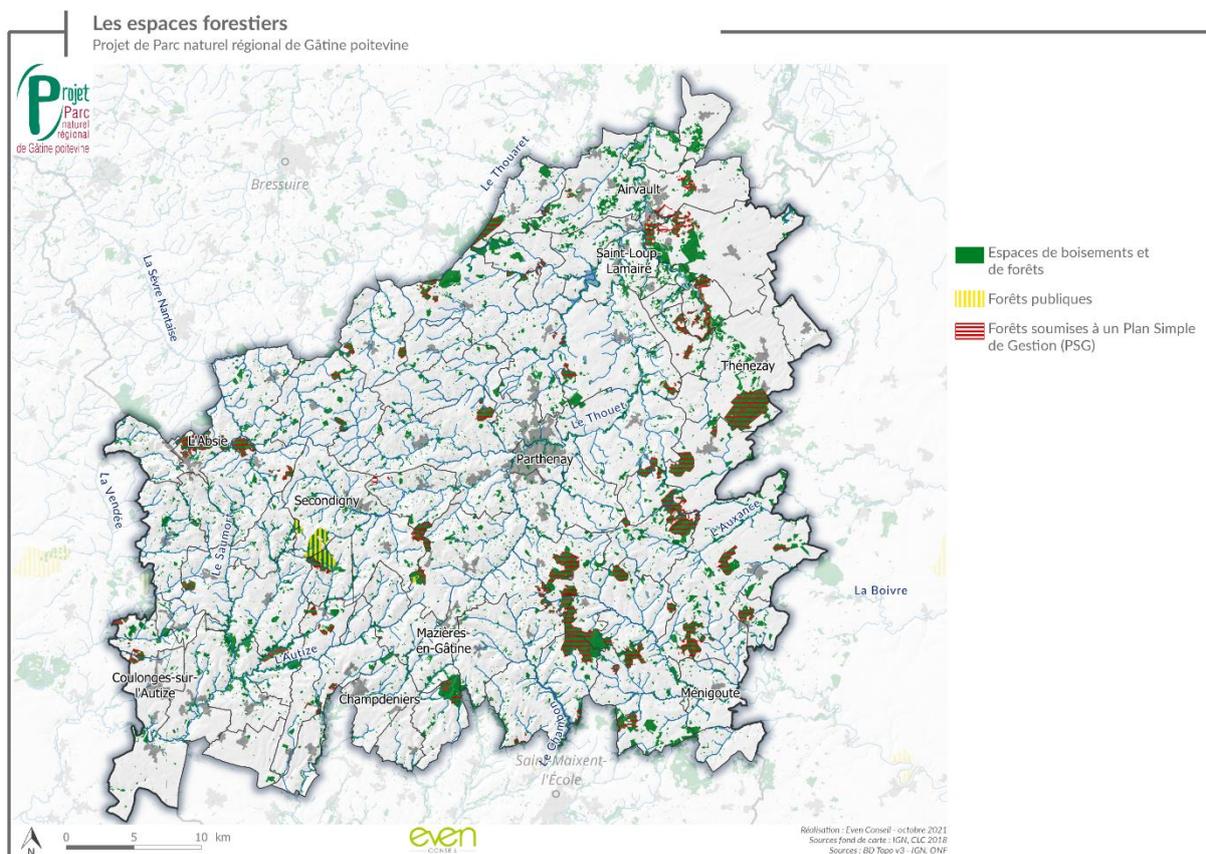
Cette essence traitée en taillis croît lentement ce qui en fait une bonne accompagnatrice du Chêne, améliorant sa forme et la qualité de son tronc. Elle fournit un excellent bois de chauffage.

Autres essences présentes

Les résineux : Ils sont présents en faible quantité sur le territoire (742 hectares de peuplement pur). On retrouve le Pin noir ou laricio, le Pin maritime, le Douglas, le Pin sylvestre, le Sapin, l’Epicéa et le Cèdre de l’Atlas.

Les feuillus précieux : le Noyer, le Frêne commun, l’Erable, le Robinier, le Bouleau... L’activité de la filière bois se focalisant sur le Chêne et le Châtaignier, ces bois sont peu valorisés.

❖ *La gestion en forêt publique et privée*



Carte 10 : La gestion des forêts de Gâtine (sources : IGN, BD Topo V3)

Pour la gestion en forêt publique ou privée, il est nécessaire de se référer au programme national de la forêt et du bois (PNFB) qui fixe les orientations de la politique forestière. Issu d’une large concertation au sein de la filière forêt-bois, le PNFB, après avis du conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB) ainsi que de l’Autorité environnementale, est soumis à la consultation du public. Il entre en vigueur pour la période 2016-2026 avec 4 objectifs :

- Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource ;
- Répondre aux attentes des citoyens et s’intégrer à des projets de territoires ;
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique ;

- Développer des synergies entre forêts et industries.

Le PNFB a été décliné au niveau régional en 2020 pour la Région Nouvelle-Aquitaine (PRFB 2020-2030).

Exemples d’actions :

- Accompagner le développement des entreprises de la filière et renforcer l’attractivité des territoires ;
- Encourager les démarches collectives et les partenariats permettant de renforcer la structuration de la filière ;
- Innover pour adapter les sylvicultures et compléter les connaissances dans le domaine de l’adaptation des forêts au changement climatique.

En forêt publique

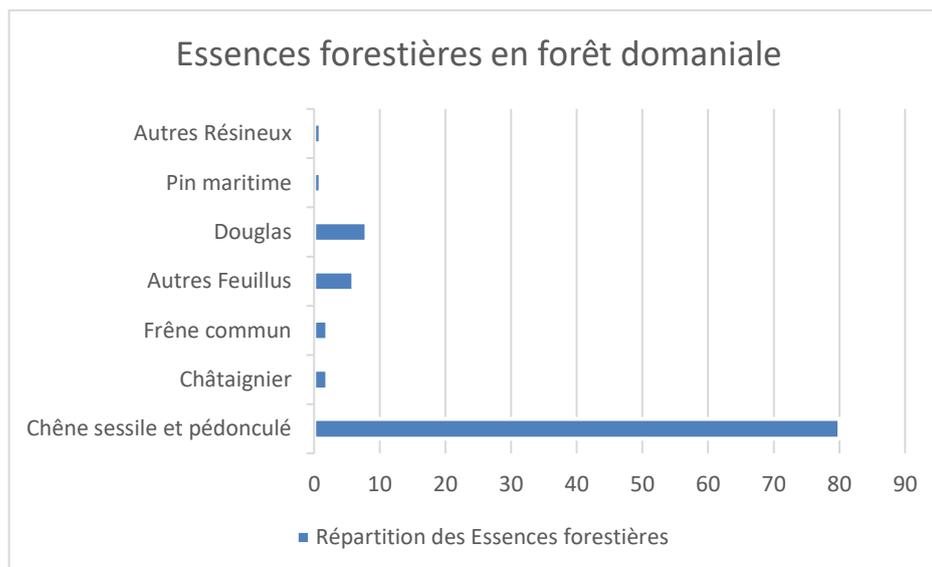
Le document d’aménagement forestier qui régit les forêts publiques donne les grandes orientations sylvicoles, avec pour objectif, la gestion durable des forêts permettant la production de bois, l’accueil du public, la prévention des risques naturels et la préservation de la biodiversité. Ce document est établi pour une durée d’environ 20 ans. Pour la forêt domaniale de Secondigny, il est en vigueur sur la période 2011-2030.

Ce document répertorie les enjeux : production ligneuse, maintien de la biodiversité, accueil du public, préservation des paysages, accès à l’eau potable. Il identifie des éléments du territoire orientant les décisions ou qui imposent des adaptations de gestion.

Eléments du territoire orientant les décisions	Surface concernée
Natura 2000 habitats (ZSC)	68 ha
ZNIEFF de type I	415 ha
ZNIEFF de type II	431 ha
Eléments qui imposent des adaptations de gestion	
Problèmes sanitaires graves (vieux taillis de châtaigniers dépérissant)	12 ha
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	30 ha
Sensibilité des sols (tassement)	32 ha
Protection des eaux de surfaces (ripisylves, étangs, cours d’eau)	25 ha

Tableau 3 : Eléments pris en compte dans l’aménagement forestier de la forêt domaniale de Secondigny

Il répertorie les essences présentes ainsi que les ilots de vieillissements, et de sénescences. L'objectif fixé dans le document d'aménagement est d'atteindre les 1 % pour les ilots en sénescence.



Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface	Pourcentage de la forêt
Surfaces en vieillissement	14,34 ha	3,3 %
Surfaces en sénescence	1,25 ha	0,03 %

Tableau 4 : Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois

En forêt privée

Suivant le cadre établi par le PRFB, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) des bois et forêts des particuliers définit les règles de gestion durable pour les forêts privées de la région. Il constitue la référence pour l'agrément des documents de gestion durable. Le SRGS est actuellement en cours de révision pour la Région Nouvelle-Aquitaine. Il est constitué de la façon suivante :

- Diagnostic des aptitudes forestières et description des forêts régionales ;
- Éléments à prendre en compte pour la gestion de la forêt : ce sont les principaux critères pour les choix de sylviculture, des recommandations par type de peuplement et par essence, une analyse des équilibres sylvo-cynégétiques, et des préconisations de gestion liées aux milieux naturels sensibles (notamment lors des travaux et coupes forestières).

Une annexe verte Natura 2000 comme il en existait pour l'ex-Poitou-Charentes sera associée au SRGS par la suite. Ce document est un outil pédagogique pour aider les propriétaires forestiers, gestionnaires, instructeurs de documents de gestion à intégrer les enjeux de conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Le propriétaire privé assure la gestion de ses forêts en accord avec le code forestier et peut établir avec l'aide du CRPF différents types de documents de gestion durable qui sont :

Le Plan Simple de Gestion (PSG) : Etabli par le propriétaire ou le gestionnaire, il est agréé par le CNPF et comprend un programme de coupes / travaux. 65 sont agréés sur le territoire pour une durée de 10 à 20 ans.

- Document obligatoire pour des forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant ou non sur la même commune ou des communes limitrophes, appartenant au même propriétaire et susceptible d'aménagement et d'exploitation régulière ;
- Document volontaire sur tout ensemble de parcelles totalisantes au moins 10 ha d'un seul tenant ou non sur la même commune ou des commune limitrophes, appartenant au même propriétaire (PSG individuel) ou à plusieurs propriétaires (PSG collectif).

Selon l'inventaire forestier national de l'IGN, le capital vivant sur pied est en moyenne de 150 m³/ha pour le département des Deux-Sèvres ce qui est inférieur à la moyenne nationale située actuellement à 174 m³/ha (et 166 m³/ha en forêt privée). La forêt des Deux-Sèvres est donc plutôt jeune ou assez pauvre, à enrichir par une sylviculture adaptée. Ce travail d'enrichissement est déjà largement entamé dans les forêts dotées de PSG qui ont un capital moyen de 165 m³/ha. Du fait de leur sylviculture en futaie orientée sur la production de bois d'œuvre, elles sont plus riches. Les forêts privées sans document de gestion durable sont nettement plus pauvres (131 m³/ha en moyenne) car gérées le plus souvent en taillis.

En Gâtine, ce sont 6201 hectares de forêt privée qui sont sous PSG soit 31,6 % du massif auxquels s'ajoutent 4656 hectares en attente de formalisation d'un PSG. Pour la période 2023–2029, des interventions sont envisagées sur 2079 hectares dont 1093 hectares de Chêne pédonculé ou sessile, 375 hectares de Pin maritime, 228 hectares de feuillus divers et 195 hectares de Châtaignier. Ces interventions comprennent notamment :

- Une coupe jardinatoire, irrégulière¹ sur 563 hectares ;
- Un dépressage² et nettoyage sur 443 hectares ;
- Une éclaircie³ sur 728 hectares ;
- Une coupe de taillis sur 179 hectares ;
- Une coupe rase (et coupe par bandes) de 53 hectares.

Dans le cas où le PSG n'est pas obligatoire, les propriétaires peuvent se tourner vers un document de gestion forestière simplifié. Ce document permet aux propriétaires de bénéficier des aides publiques (exemple : travaux pour mise en place de desserte forestière) et de dispositifs fiscaux (déduction d'impôt lors d'acquisition de biens, ou de travaux). Deux types de documents de gestion simplifiés peuvent être établis :

Le Règlement Type de Gestion (RTG) : Etabli par une coopérative, il est approuvé par le CNPF et signé par le propriétaire. 1 est signé sur le territoire.

Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS+) : Etabli par le propriétaire avec l'aide du CNPF, il comporte un programme de travaux sur 10 ans. En signant ce document approuvé par l'Etat, le propriétaire adhère à une charte de gestion durable de sa forêt.

Coupe jardinatoire, irrégulière¹ : coupe sélective améliorant le peuplement par un faible prélèvement tenant compte des fonctions de chaque arbre pour maintenir un volume sur pied à un niveau optimal.

Dépressage² : opération intensive visant à réduire la densité d'un peuplement jugé trop dense pour favoriser la croissance en diamètre des troncs ainsi que le développement des houppiers.

Eclaircie³ : coupe abaissant la densité des jeunes arbres en récoltant les arbres les moins prometteurs et permettant aux plus vigoureux de se développer.

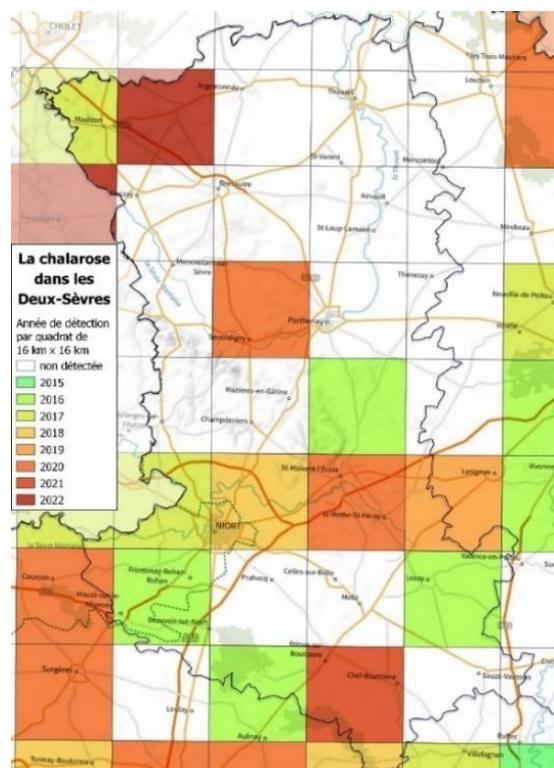
❖ La santé des forêts et le risque incendie

La santé des forêts

Le Département Santé des Forêts (DSF) créé en 1989 par le ministère de l'Agriculture et de la Forêt est organisé en 6 pôles régionaux ou interrégionaux hébergés au sein des Directions régionales de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DRAAF). Le DSF surveille les forêts, diagnostique les problèmes sylvosanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires.

Essences	Etat de santé		Raisons
Chêne pédonculé	Bon état sanitaire		
Chêne rouvre	Bon état sanitaire		
Châtaignier	Mauvais état sanitaire		Encre, Chancre
Douglas	Bon état sanitaire		
Pin maritime	Bon état sanitaire		
Epicéas	Etat sanitaire moyen		
Pin sylvestre	Etat sanitaire moyen		
Hêtre	Etat sanitaire moyen : Limousin, Pyrénées	Bon état sanitaire	
Frêne	Etat sanitaire moyen		Chalarose
Peuplier	Bon état sanitaire		

Tableau 5 : Bilan annuel de santé des forêts en région Nouvelle-Aquitaine (Source : Pôle Santé des Forêts, DRAAF, 2021)



Carte 11 : Suivi de l'évolution de la chalarose en Deux-Sèvres (source de données : DSF)

Plusieurs parasites et pathogènes se développent sur les essences forestières du territoire comme :

- **La chalarose du Frêne**, *Chalara Fraxinea* ;

La chalarose est un champignon qui affecte seulement le Frêne au niveau des nécroses ou des pourritures. La contamination s'exerce de deux façons :

- Dans le houppier en étant transporté par le vent ;
- Au niveau du collet¹, en pénétrant les lenticelles² de l'arbre.

Selon l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), seuls 2 % des semis seraient résistants à la maladie. La présence de ce pathogène compromet l'avenir du peuplement. La substitution d'essence est à envisager en cas de mortalité massive, en veillant à conserver systématiquement les individus sains.

Collet¹ : zone de transition entre les racines et le début du tronc.

Lenticelles² : pores présents à la surface de l'écorce, formant des aspérités colorées.

- **La maladie de l'encre, du *phytophthora* sur les châtaigniers ;**



Photo 2 : Nécroses cambiales (©INRA)

Le Châtaignier fait face à deux maladies, le Chancre et l'Encre. En Gâtine, la maladie de l'Encre est la plus préoccupante. Les mortalités importantes de façon circulaire, les pousses chétives, la réduction du volume foliaire et les nécroses cambiales¹ en forme de flamme sont les symptômes caractéristiques de la maladie de l'Encre du Châtaignier.

Cette maladie a été favorisée par les hivers doux, les printemps humides, les étés chauds et secs ainsi que par le vieillissement des souches avec l'allongement des rotations de coupes.



Photo 3 : Dépérissement du Châtaignier dû à la maladie de l'encre ©L. MIGEON

Ce pathogène se véhiculant par le biais de l'eau présente dans le sol a la particularité de rester dans celui-ci après l'exploitation ce qui rend obsolète toutes nouvelles implantations de Châtaignier.

Sur la commune d'Amailoux, une coupe sanitaire d'une superficie de 21 hectares a été effectuée en 2020 après une contamination de ce pathogène.

- **Les défoliateurs du Chêne du type *Bombyx disparate* ;**

Le *Bombyx disparate* est un insecte considéré comme un ravageur des forêts de feuillus, notamment les chênaies. Les dégâts sont liés aux chenilles qui se nourrissent des feuilles. En théorie les arbres subsistent l'année suivante avec un retard de croissance. Dans les faits, c'est un phénomène qui vient se superposer avec la sécheresse et le stress hydrique rendant l'arbre d'autant plus vulnérable.

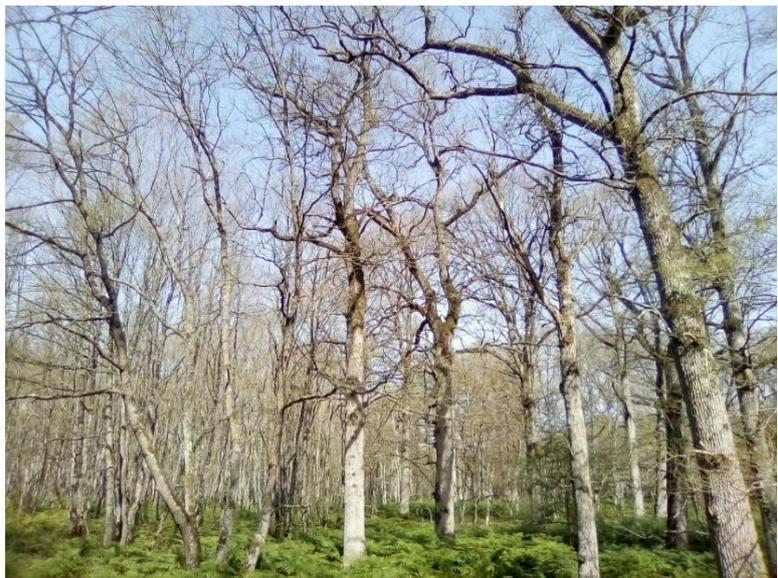


Photo 4 : Impact du *Bombyx disparate* sur une plantation en pleine période estivale (source : DSF ©E. Mercier)

Nécroses cambiales¹ : lésions observées sur les troncs et causées par la mort de l'écorce intérieure de l'arbre.

Le risque incendie

Le Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies (PPFCI) issu d'une réflexion engagée en 2017 par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) a été approuvé par la préfète des Deux-Sèvres en mars 2023 pour une période de 10 ans soit 2023-2033.

Ce Plan de Protection des Forêts Contre les Incendies vise, à l'échelle du massif, à :

- Définir la cohérence des actions de protection des forêts contre les incendies ;
- Orienter la stratégie et les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) en matière de prévention, prévision et lutte. Des équipements DFCI sont répertoriés en forêt d'Autun, dans le Bois Magot et la Forêt du Roux.

« Dans l'intérêt de la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels, le plan a pour objectif la diminution du nombre de départs de feux et la réduction des surfaces brûlées ainsi que la prévention des risques incendies et la limitation de leurs conséquences » (article L133-2 du Code Forestier).

Ce plan concerne essentiellement les feux de forêts et par extension les feux d'espaces naturels combustibles. Le Département des Deux-Sèvres est fortement concerné par les feux de cultures susceptibles de venir menacer et se propager aux massifs boisés. A titre d'exemple, ce sont 127 hectares de cultures qui ont été détruites par les incendies à Gourgé en 2022.

Trois massifs importants d'un seul tenant sont répertoriés en Gâtine à travers ce plan : la Forêt domaniale de Secondigny, la Forêt de la Saisine, la Forêt d'Autun. Pour favoriser l'entraînement des services de secours en forêt, l'ONF organise chaque année en partenariat avec le Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS 79) des exercices de « défense incendie » au sein de la forêt domaniale.

Il est préconisé dans le cas d'une évolution des milieux forestiers vers des boisements mixtes (boulots blancs, hêtre, chêne, pin), rendant ces ensembles plus sensibles aux incendies, de limiter le risque par la mise en place de DFCI et de mesure de PFCI.

Le plan d'action de la PPFCI est détaillé comme suivant :

1. Améliorer la connaissance et son partage

- Améliorer la connaissance statistique des feux de végétation
- Développer les relations entre acteur et le partage de connaissance
- Analyser les besoins en infrastructure de DFCI

2. Réduire les causes d'incendie

- Développer une culture départementale du risque
- Identifier les massifs à risques
- Adapter la réglementation aux risques

3. Maintenir une coordination et un suivi du plan

3. La filière bois

❖ *Les propriétaires et les acteurs forestiers*

Les propriétaires forestiers

La Gâtine ne fait pas exception au fort morcellement de la propriété privée visible sur tout le territoire métropolitain. L'espace forestier de 19612 hectares est détenu par plus de 6 700 propriétaires forestiers ce qui équivaut à une moyenne de 2,9 hectares par propriétaire. Ce morcellement important complique la mobilisation du bois et la cohérence de gestion au sein du massif. Le phénomène s'explique par la succession des héritages et le désintérêt pour le foncier non constructible au potentiel agricole limité. Les forêts sont également parfois installées sur un ancien parcellaire agricole très morcelé dès le départ.

Au cours de l'année 2022, des entretiens ont été réalisés auprès de 19 propriétaires investis dans la sylviculture apportant les résultats ci-dessous :

	En propre	En indivision	Biens non délimités	En groupement forestier	Total
Nombres de propriétaires	10	3	1	5	19
Surface forestière (ha)	1102	491,5	127	443	2163,5

Tableau 6 : Répartition des types de propriété des propriétaires rencontrés

Les propriétaires forestiers font face à divers problèmes complexifiant la gestion forestière tels que :

- La division de la propriété en plusieurs parcelles. L'un des propriétaires possède par exemple 3 parcelles sur 3 communes distinctes ;
- La distance entre le lieu de vie des propriétaires et la propriété. Sur les 19 propriétaires rencontrés, 14 sont résidents en Deux-Sèvres et 5 résidents à l'extérieur du département (Région Île de France, Grand-Est) ;
- L'indivision des propriétés qui peut être une source de conflits lors de prises de décisions.

Lorsque les conditions le permettent, les propriétaires peuvent créer un groupement forestier (GF) pour améliorer et gérer un ou plusieurs massifs. C'est le cas pour 5 propriétés : le GF de Brusson, GF de l'Abbaye, GF des Chabirands, GF du Bruyereau, et le GF les Rolliers. Evitant le morcellement, les groupements forestiers permettent de bénéficier d'avantages fiscaux (réduction d'impôt sur le revenu, exonération de l'impôt sur la fortune immobilière et abattement sur la transmission de leurs parts de GF).

Les propriétaires forestiers perçoivent leurs parcelles comme un milieu naturel riche en biodiversité (79 %) qu'il convient de préserver, apportant une ressource en bois (79 %) et qui fait partie du patrimoine (74 %). Les résultats montrent un attachement des propriétaires à leurs forêts ainsi qu'une volonté de transmettre des milieux préservés aux générations futures. Ces parcelles sont aussi considérées comme des espaces de loisirs (68 %) où se pratique notamment la chasse et la cueillette. Dans une moindre mesure, les parcelles boisées sont perçues comme source d'apport financier (42 %) et très rarement comme une charge (5%).

Difficultés rencontrées par les propriétaires	Pourcentage
Technique (main d'œuvre, matériel, assurances, organisation, ...)	52 %
Rentabilité (revenus faible, investissement élevés, amortissements longs, ...)	21 %
Desserte (accessibilité, qualité des pistes, statuts, entretien, ...)	21 %
Qualité des bois (mauvaise qualité, hétérogénéité, difficulté d'appréciation, ...)	16 %
Conseil et d'information, d'orientation (vers qui me tourner)	10 %
Foncier (dispersion des parcelles, taille des parcelles, ...)	5 %

Tableau 7 : Difficultés rencontrées par les propriétaires

La gestion forestière demande un investissement technique, financier et humain. Devant ce constat les propriétaires peuvent se retrouver démunis dans certaines situations. Prépondérantes, les difficultés techniques sont liées à :

- La modernisation de l'exploitation forestière. Les forêts de Gâtine ne sont pas toutes adaptées aux passages d'engins forestiers imposants qui impliquent une desserte forestière viable et entretenue. En parallèle, la modernisation confronte les propriétaires à la volonté de rentabilité des entreprises dont le déplacement des engins forestiers doit se justifier par des surfaces minimales de coupes.
- Une quasi-disparition des bûcherons « traditionnels ». Pour les rares bûcherons encore présents les carnets de commandes sont pleins, retardant certaines coupes.
- Les capacités physiques de certains propriétaires ne permettant plus d'opérer les travaux nécessaires à une production forestière optimale.

Les propriétaires rencontrés font mention de coupes réalisées dans les 20 dernières années (89 %) et de coupes prévues dans les 5 prochaines années (68 %). Cette exploitation fait l'objet d'un recours à un expert ou gestionnaire forestier professionnel (79 %), et/ou d'une scierie dans 52 % des cas. Un chiffre qui tombe à 26 % quand on parle des scieries de Gâtine ce qui s'explique par 3 raisons : un manque d'informations sur les scieries du territoire, un recours à des experts et gestionnaires forestiers faisant appel à leurs sous-traitants pour l'exploitation ainsi qu'un recours à des scieries mobiles non présentes en Gâtine.

Les acteurs et partenaires

L'Office National des Forêts (ONF)

Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'ONF gère 431 hectares de forêts publiques domaniales ou communales. En Gâtine, le manque de connaissance sur les forêts communales a engendré une absence de gestion encadrée par l'ONF. L'ONF propose des aménagements pour les forêts communales qui doivent être approuvés par le Conseil municipal. Ce document est rédigé pour 15 à 20 ans.

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

Cet établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées oriente, conseille, forme les propriétaires privés et participe au regroupement de la propriété privée. Il instruit et agréé les documents de gestion durable et contribue à l'aménagement du territoire.

Le Groupement de Développement Forestier (GDF)

S'inscrivant au sein du réseau des groupements de développement à l'échelle régionale, le GDF est une association qui regroupe 180 propriétaires en Deux-Sèvres. De nombreuses réunions s'effectuent au cours de l'année visant un partage d'expériences et d'aides à la gestion.

Les Experts et les Gestionnaires Forestiers Professionnels

Spécialiste de la forêt, ils fournissent des prestations aux propriétaires forestiers privés (estimations, conseils, gestion, expertises diverses, ...) Deux experts extérieurs au territoire interviennent en Gâtine.

Le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier (GIEEF)

Ce regroupement volontaire de propriétaires forestiers privés se constitue en vue de gérer durablement les forêts de façon concertée pour améliorer la mobilisation du bois en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier (GIEEF) est en cours de labellisation en Gâtine. Le GIEEF de Gâtine s'étendrait sur 569 hectares comprenant 5 communes principales (Amailloux, Reffannes, Ménigoute, Vasles, et Fomperron).

Coopératives forestières

Les coopératives sont créées et administrées par les propriétaires forestiers avec comme vocation le conseil forestier, les travaux de sylviculture et les exploitations / achats de bois. Alliance Bois Forêt est la première coopérative en France et est présente en Gâtine.

Les Formations

A la différence des formations en gestion et exploitation forestière absentes sur le territoire, plusieurs formations aux métiers du bois ou à la gestion des milieux sont possibles en Gâtine :

- Les métiers du bois par le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) à Parthenay ;
- Le Bac Professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) par la Maison Familiale Rurale (MFR) à Saint Loup-Lamairé.

Le Brevet de Technicien Supérieur en Gestion Forestière (BTS GF) autrefois accessible au lycée agricole Jacques Bujault à Melle a été supprimé par manque de candidatures. Le BTS GF, le plus proche du territoire, se situe en Gironde. En revanche, le BTS Gestion et Protection de la Nature est toujours en vigueur au sein de l'établissement.

❖ L'économie forestière sur le territoire

La Charte Forestière de Territoire se concentre sur le périmètre du projet de PNR Gâtine poitevine mais les actions pourront être étendues notamment pour des entreprises extérieures venant se fournir en bois sur le territoire (exemple de Bois Nature Energie à la Chapelle-Saint-Laurent).

Types d'entreprises	Nombres d'entreprises
Entreprises de Travaux Forestiers (ETF)	3

1 ^{ère} transformation (scieries)	8
2 ^{nde} transformation (charpente, menuiserie, ...)	16
Commercialisation, négoce	4
Total	31

Tableau 8 : Types d'entreprises en Gâtine

La Gâtine est riche de ses productions de bois qu'elles soient transformées sur le territoire ou exportées :

- Les bois d'œuvre sont des grumes (troncs abattus) principalement de bonne qualité technologique qui seront transformés de la façon suivante :
 - Les bois de sciages : charpente, menuiserie, parquets, lambris, palettes, etc...
 - Les bois de placage : les placages sont des fines feuilles de bois (entre 0.5 et 2mm) obtenues soit par :
 - Déroulage¹ (bois tendres) : emballage bois, contreplaqué
 - Tranchage² (bois durs) : usage dans la marqueterie
- Les bois d'industrie sont des bois de qualité médiocre de différents types :
 - Bois ronds : poteaux, piquets, pieux
 - Bois de trituration : pâte à papier, panneaux agglomérés
 - Bois énergie ou bois de chauffage

Au cours de l'année 2022, des entretiens ont été réalisés auprès des professionnels de la filière bois dont :

- 3 entreprises de scieurs ;
 - Scierie CHAUSSERAY au Châteliers
 - Scierie MIOT à Pompaire
 - Scierie ROYER à Saint Laurs
- 3 entreprises d'exploitants scieurs ;
 - Bois Nature Energie à la Chapelle-Saint-Laurent
 - Scierie BERNIER à Airvault
 - Scierie MIGEON du groupe Archimbaud à Secondigny
- 2 entreprises de construction
 - Bois et Paille à Vausseroux
 - La Fabric' du Châtaignier à Saint-Aubin-le-Cloud

Ces échanges ont permis d'obtenir un certain nombre d'informations (emplois, essences utilisées, fournisseurs, origine du bois, difficultés rencontrées, ...) disponibles ci-dessous.

Les entreprises contactées emploient 107 personnes dont 100 sont en contrat à durée indéterminée. La principale difficulté de ces entreprises concerne le recrutement de personnel qualifié ou non. Les métiers de la filière sont associés à la pénibilité, à une faible rémunération et à une absence de perspective d'avenir ce qui a pour conséquence de ne pas susciter d'intérêt pour cette voie.

Déroulage¹ : débit de la bille de bois en une feuille mince continue.

Tranchage² : débit des billes de bois en fines tranches pour le placage.

Les scieries CHAUSSERAY, MIOT, ROYER n'emploient pas de personnel. Les dirigeants gèrent seuls leurs entreprises. Pour certaines scieries, le recrutement de personnel nécessiterait une modernisation de l'entreprise (mise aux normes, adaptation des postes, ...).

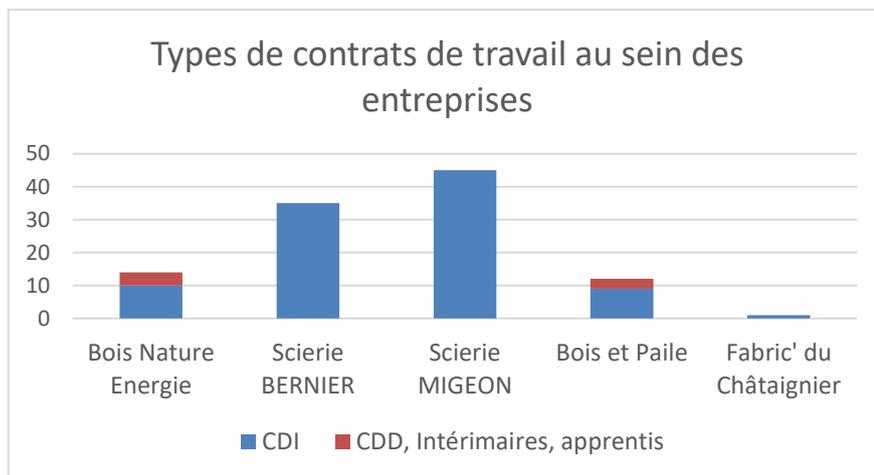


Figure 8 : Types de contrats de travail des entreprises

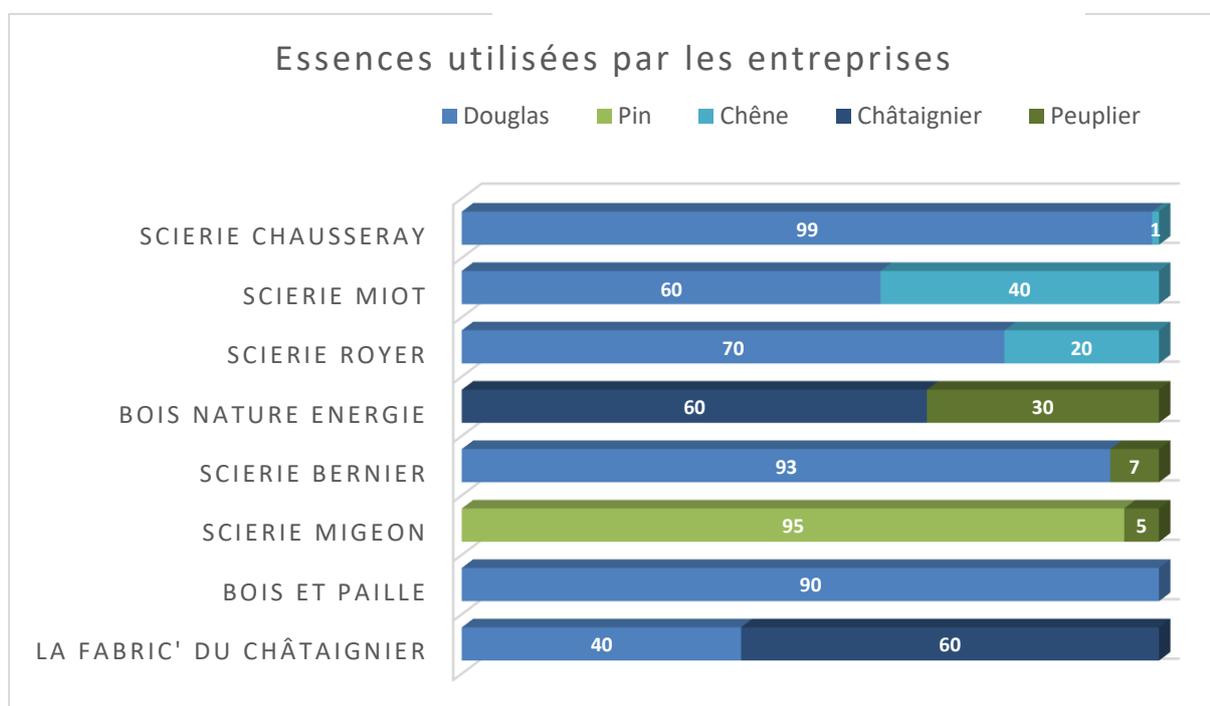


Figure 9 : Essences utilisées par les entreprises

Les entreprises rencontrées exploitent et travaillent en grande majorité les résineux, notamment le Douglas ce qui s'explique par ses excellentes qualités mécaniques. Les peuplements de résineux présents à hauteur de 4% en Gâtine ne peuvent répondre à la demande en Douglas et en Pin de la filière. Cependant les entreprises expriment la volonté d'exploiter et de travailler du bois dans un circuit de proximité.

Les scieries de proximité rencontrent une difficulté due à la spéculation sur le Chêne. Les prix du Chêne sont très élevés pour ces entreprises aux revenus modestes obligeant certaines entreprises de Gâtine à se fournir sur d'autres secteurs voire, à diminuer leur production sur cette essence.

Entreprises	Origine du bois	Approvisionnement en bois	Bois PEFC	Certifications de l'entreprise
Scierie CHAUSSERAY	Deux-Sèvres / Limousin	Exploitant forestier, Expert	99 %	Aucune
Scierie MIOT	Nouvelle-Aquitaine	Exploitant forestier	100 %	Aucune
Scierie ROYER	Nouvelle-Aquitaine	Exploitant forestier, Propriétaire privé	60 %	Aucune
Bois Nature Energie	Vallée de la Loire / N-A	ONF, Propriétaire privé	100 %	PEFC, « Merci le Peuplier »
Scierie BERNIER	Centre Val de Loire / N-A	ONF, Exploitant forestier, Propriétaire privé, Expert	100 %	PEFC
Scierie MIGEON	Vallée de la Loire / N-A	ONF, Exploitant forestier, Propriétaire privé, Expert	100 %	PEFC, « Merci le Peuplier »

Tableau 9 : Origine, approvisionnement en bois et certifications des entreprises

Les entreprises se fournissent en bois 100 % français notamment en Région Nouvelle-Aquitaine. Pour se faire, des entreprises font par exemple appel à la coopérative Alliance Bois Forêt qui est certifiée PEFC (Cf. Certifications en forêt p.35). Ce faisant, les entreprises de Gâtine travaillent majoritairement un bois certifié PEFC. Cependant pour certaines entreprises l'absence d'une demande de la clientèle et le coût de la certification n'ont pas incité à adhérer à la démarche PEFC, permettant d'apposer le label sur le produit fini.

La charte « Merci le Peuplier » est une aide des industriels/exploitants aux populteurs permettant d'inciter au reboisement après la récolte des peupliers pour pallier le manque de ressource grandissant. La charte repose sur la certification forestière, en particulier PEFC. En effet, l'aide accordée aux populteurs est soumise aux conditions suivantes :

- Le lot vendu doit être certifié PEFC ;
- Le reboisement doit être effectué dans les deux ans ;
- Le lot sera vendu à une entreprise adhérente à la charte.

La charte contribue à encourager des pratiques de gestion durable et favorise l'approvisionnement des entreprises en bois certifié.

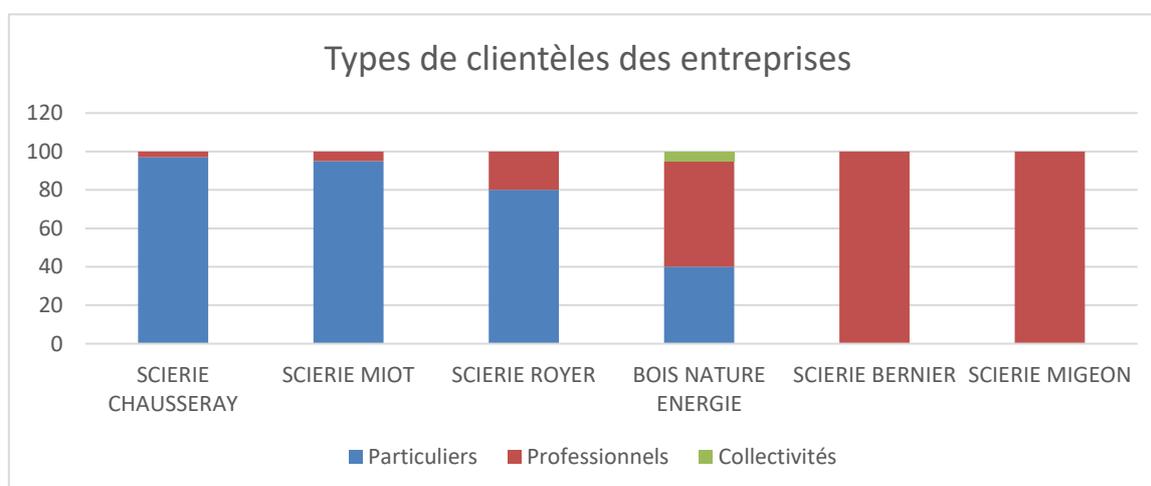


Figure 10 : Types de clientèles des entreprises

❖ *L'accessibilité de la ressource et la desserte forestière*

Les sols forestiers sont en simultanément un support physique, un réservoir d'eau et d'éléments nutritifs, un habitat d'espèces faunistiques et floristiques, ce qui implique que de leur bon état de conservation dépend la production forestière, la santé des forêts et la qualité des eaux. Mis à l'épreuve lors de l'exploitation forestière, ils sont sensibles au tassement exercé par les engins forestiers.

L'accessibilité aux parcelles via une desserte efficace et l'installation de cloisonnements au sein des parcelles permet :

- De canaliser les passages des engins forestiers (réduction de la surface de tassement du sol) ;
- De protéger la faune, la flore, et donc l'avenir des peuplements ;
- De diminuer le temps passé sur l'exploitation (gain économique).



Photo 5 : Place de dépôts, et voie empierrée en forêt privée ©E. GACOUGNOLLE



Photo 6 : Création d'une place de retournement ©E. GACOUGNOLLE

Un bon réseau de desserte forestière comprend plusieurs éléments :

- Pistes de débardage où se rejoignent les cloisonnements pour acheminer le bois sur une place de dépôt ;
- Voies forestières empierrées accessibles aux grumiers et transport de bois ronds avec accès aux places de dépôts ;
- Places de dépôts, permettant de stocker le bois coupé jusqu'à évacuation ;
- Places de retournement pour effectuer les demi-tours en camion si la route empierrée est une impasse.

En forêt publique, le réseau de desserte forestière est suffisant. La problématique se situe surtout en forêt privée où de nombreuses parcelles sont peu accessibles voir inaccessibles.

❖ *Certifications en forêt*

L'écocertification apporte une garantie au consommateur achetant des produits en bois ou à base de bois en certifiant toutes les étapes (production, exploitation, transformation, distribution) et contribue à la gestion durable. Deux certifications existent en France : PEFC et FSC.

PEFC, Programme for the Endorsement of Forest Certification



Photo 7 : Marquage PEFC
©PEFC Deutschland

Le PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) a été créé à l'initiative de propriétaires forestiers européens et se décline au niveau international, national et régional. Il certifie une gestion durable des forêts, et favorise un équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques. Cette certification présente dans 55 Pays atteste que le propriétaire forestier, l'exploitant forestier et le transformateur ont mis en œuvre les pratiques de gestion forestière durables et appliqué les règles de traçabilité. Le maintien de ce label est soumis à des contrôles à la fois des parcelles forestières et de la chaîne de production.



En cas d'adhésion à une coopérative, celle-ci peut assurer au nom du propriétaire le respect des exigences liées à la certification PEFC (exemple : Alliance Bois Forêt, Uni Sylva).

Cette certification reconnue particulièrement en Europe facilite la vente de bois, répond à la demande des entreprises de la filière, aux exigences des pouvoirs publics et à la demande de certains consommateurs.

FSC, Forest Stewardship Council

FSC (Conseil de bonne gestion des forêts) est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif qui décerne le label selon 10 critères (respect des droits des travailleurs, des peuples autochtones, valeurs et impacts environnementaux, ...). Cette certification s'appliquant au niveau mondial avec des référentiels différents selon les Pays concerne actuellement les bois exotiques et les immenses massifs forestiers (exemple : Forêt Amazonienne). Elle se développe fortement en Europe.



❖ *La place du bois dans l'architecture locale*

Allant de la barrière gâtinaise emblématique, en passant par le bardage et les piquets de châtaignier omniprésents en Gâtine, à des aménagements telle que la passerelle de la RNR Bocage des Antonins, le bois s'intègre dans les constructions locales.



Photo 8 : Barrière gâtinaise ©A. Guiot



Photo 9 : Parcours pédagogique ©A.Boissinot

Le « vieux » Parthenay est un témoin de l'utilisation du bois dans l'architecture locale (exemple : maison à pans de bois). Certains élus du territoire expriment le souhait de retrouver davantage de bois dans les aménagements (exemple : mobilier urbain) en faisant appel à une ressource et un savoir-faire local. Une demande d'autant plus forte dans le cadre d'un projet de PNR dont la création de mobilier urbain spécifique pourrait contribuer à un aménagement homogène et cohérent du territoire.



Photo 10 : Rue Saint Jacques, Parthenay ©Carnetsderando



Photo 11 : Kiosque ©La Fabric' du Châtaignier

Certaines entreprises de Gâtine utilisent principalement le bois à l'image de :

- Bois et Paille, spécialiste en charpente et construction bois : rénovation, charpente, isolation, menuiserie, aménagement intérieur et extérieur en matériaux biosourcés ;
- La Fabric' du Châtaignier, des créations bois sur mesure : Tiny House, cabanes, terrasses, pergolas, mobilier de jardin, clôtures, ...

❖ *La filière bois énergie*

Le bois énergie est la première énergie renouvelable en Gâtine. Utilisé sous forme de granulés de bois (ou pellets), de plaquettes forestières (ou bois déchiqueté), ou de bois bûches, c'est une ressource sur laquelle la tension s'est accentuée au gré de la crise énergétique. Sur le territoire, l'entreprise Les Bois du Poitou est reconnue pour sa production de plaquettes et la commercialisation de bois bûche.



Photo 12 : Pellets, plaquettes forestières, bois bûche @Bois du Poitou

Le granulé de bois (ou pellet) est un biocombustible issu principalement de l'industrie des produits connexes (chute de bois, sciures, écorces, copeaux, ...) de scieries et papeteries dont la demande a fortement augmenté au cours des dix dernières années. Aucune entreprise ne fabrique de granulé ou pellet en Gâtine, cependant à l'exemple de la scierie Bernier, les produits connexes sont commercialisés pour un développement à l'extérieur du territoire.

Les plaquettes forestières appelées aussi bois déchiqueté se présentent sous la forme de copeaux résultant de broyage de bois issus principalement des forêts (taillis, rémanents forestiers). Pouvant fournir une ressource bois énergie durable, la haie bocagère est souvent sous exploitée ou détruite. En plein essor, les plaquettes forestières répondent à l'approvisionnement :

- Des chaudières de petites et moyennes puissance (inférieur à 500kW), exigeant le calibrage ainsi que le séchage des plaquettes ;
- Des chaudières de fortes puissance (supérieur à 500kW) moins exigeantes sur la qualité de celle-ci.

En 2022, le bois bûche a connu une forte pression impliquant une augmentation significative des prix. Cette pression est la résultante d'une forte demande sur une même période et d'une mobilisation du bois qui s'avère être insuffisante.

Des chaufferies collectives, industrielles et des réseaux de chaleur sont installés en Gâtine avec des approvisionnements en combustibles variés (granulés, plaquettes forestières, produits connexes humides ou secs). Des difficultés sont rencontrées lorsque le combustible n'est pas de bonne qualité (humidité et granulométrie non adaptée). Certains fournisseurs de produits bois, tel que les Bois du Poitou, adhérents à l'association Chaleur Bois Qualité Plus (CBQ+). Ce regroupement de producteurs et distributeurs a mis en place les normes ISO 9001 et PEFC dans les entreprises adhérentes garantissant ainsi la qualité, la traçabilité des produits bois et le service de l'entreprise.

D'après les données de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC), en Gâtine, la puissance thermique issue des chaufferies bois correspond à 9363 kW à laquelle vient s'ajouter les 2945 kW des chaufferies en cours d'installation soit un total de 12 308 kW (cf. tableau en annexes : Chaufferies collectives,

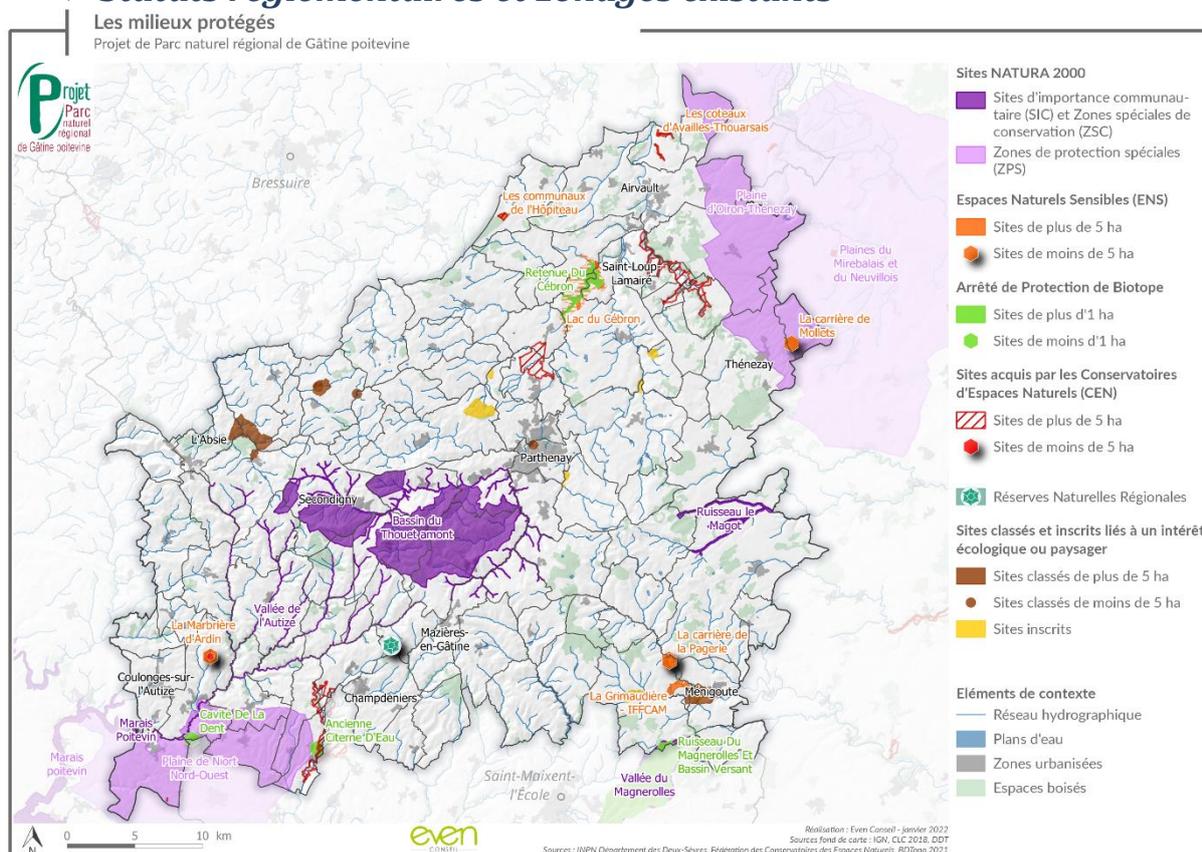
industrielles et réseau de chaleur en Gâtine). Cette puissance est atteinte par le biais d'une consommation de combustible par an estimée à :

- 5084 tonnes de plaquettes forestières pour les chaudières installées et 253 tonnes pour les prochaines installations ;
- 1413 tonnes de granulés pour les chaudières installées et 146 tonnes pour les prochaines installations ;
- 862 tonnes de produits connexes auxquels vient s'ajouter 6655 tonnes lié à la dernière installation.

La structuration d'une filière bois énergie à l'échelle de la Gâtine en coopération avec les territoires limitrophes est une nécessité pour assurer l'approvisionnement continu des chaufferies collectives et individuelles.

4. Intérêts écologiques forestiers

❖ Statuts réglementaires et zonages existants



Carte 12 : Les milieux protégés

Les sites Natura 2000

La Gâtine présente 7 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), principalement pour des rivières comme le Thouet amont ou la rivière Autize, et 4 Zones de Protection Spéciale (ZPS). Les sites Natura 2000 qui s'étendent sur 37 273 hectares sont boisés à hauteur de 8 % soit l'équivalent de 3162 hectares.

Ces protections n'interdisent pas les projets d'aménagements ou l'exploitation forestière dès lors qu'une garantie de gestion durable existe (article L124-1 du code forestier). Les projets doivent respecter les objectifs de conservation des habitats et des espèces justifiant les zones de protections.

Sur le site Natura 2000 Vallée de l'Autize géré par le Syndicat Mixte Bassin Versant Sèvre Niortaise (SMBVSN), 4 parcelles boisées représentant 3,3 hectares ont été contractualisées en charte Natura 2000 « Boisement de feuillus ». Le propriétaire des parcelles situées sur la commune de Beugnon-Thireuil s'engage à :

- Maintenir la nature du boisement en chênaie-charmaie de la parcelle : pas de défrichage, ni de plantation de résineux ou d'essences non locales. La gestion sylvicole peut évoluer mais en conservant une composition de feuillus mélangés ;
- Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches ;
- Conserver des arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sur pied sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avérés.



Figure 11 : Plan des parcelles contractualisées en zone Natura 2000 sur la commune de Beugnon-Thireuil (source : SMBVSN)

Le site classé

En raison de son caractère pittoresque et de son intérêt scientifique le site « Vallée de la Vonne et de l'étang de Bois-Pouvreau » sur les communes de Ménigoute et des Châteliers a été classé par décret ministériel en 2013. Cette protection forte par l'Etat est motivée par la présence d'une retenue collinaire offrant un grand dégagement, de chaos granitiques, d'un bâti patrimonial et d'un boisement de 8 hectares de Chênes.

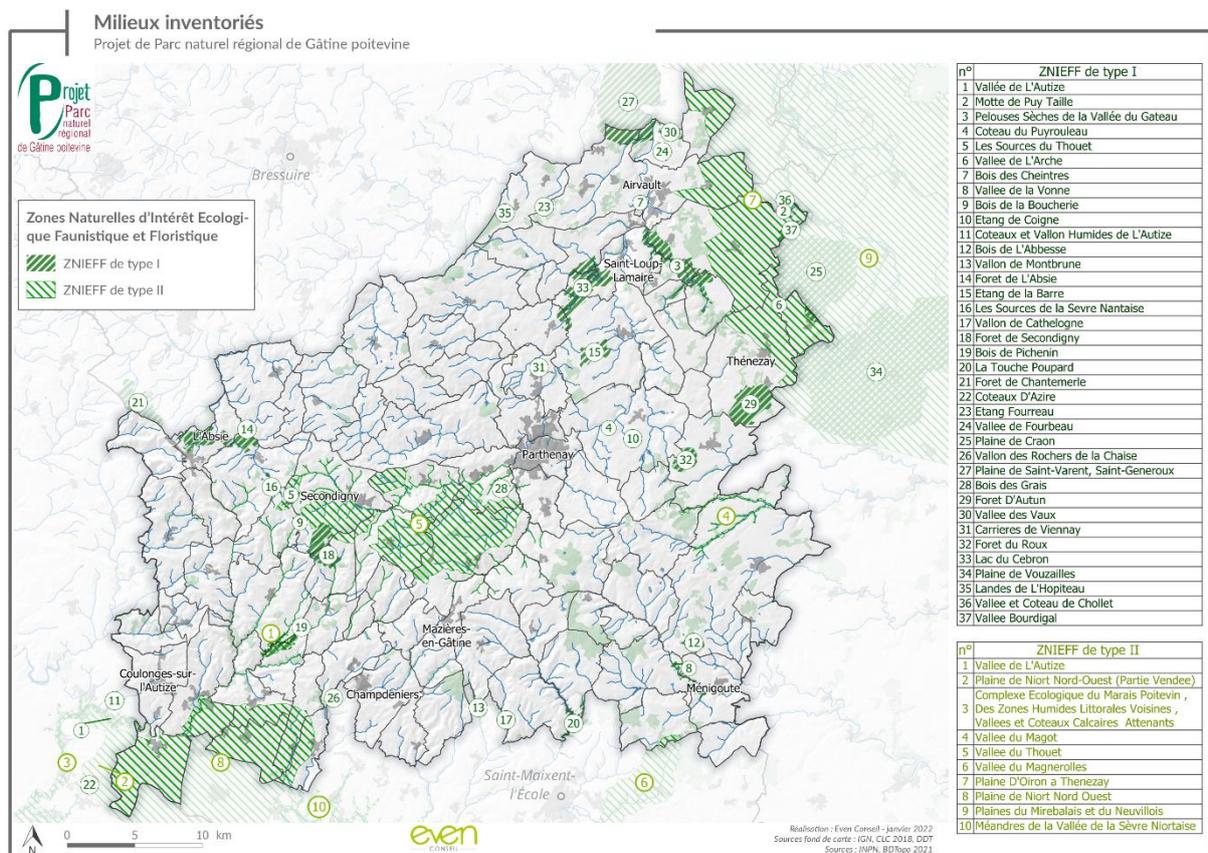
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La Gâtine possède plusieurs milieux ordinaires où les enjeux écologiques sont connus grâce aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Les 47 ZNIEFF sont réparties sur tout le territoire avec 10 ZNIEFF de type II et 37 ZNIEFF de type I. Ce qui correspond à 28275 hectares dont 7360 hectares (26 %) sont des milieux forestiers. Les ZNIEFF de type I rassemblent 9 bois et forêts :

Nom de l'entité	Facteurs d'évolution de la zone	Activités humaines	Critères d'intérêts
Bois des Cheintres	Mises en culture, travaux du sol, abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches, fermeture du milieu	Pas d'activité marquante	Floristique
Bois de la Boucherie	Entretiens liés à la sylviculture, épandages, cueillette et ramassage	Sylviculture, chasse	Faunistique, floristique, paysager, habitat d'espèces
Bois de l'Abbesse	Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Sylviculture, chasse	Ecologique, régulation hydraulique, pédagogique

Forêt de l'Absie	Route, création ou modification des berges, sylviculture et exploitation forestière, chasse, pêche, gestion des populations	Sylviculture, pêche, chasse, tourisme et loisir, circulation routière	Ecologique, faunistique, floristique
Forêt de Secondigny	Route, sylviculture et exploitation forestière, aménagements forestiers, accueil du public, cueillette et ramassage	Sylviculture, chasse, tourisme et loisirs	Faunistique, floristique, auto-épuration des eaux, ralentissement du ruissellement, zone particulière d'alimentation
Bois de Pichenin	Plantations de haies et bosquets, sylviculture, chasse	Agriculture, sylviculture	Ecologique, faunistique, floristique, paysager
Bois des Grais	Habitat humain, zones urbanisées, nuisances sonores, pâturage, coupes, abattages, arrachages et déboisements	Elevage, habitat dispersé	Faunistique, floristique
Forêt d'Autun	Sylviculture et exploitation forestière, sports et loisirs de plein-air	Sylviculture, tourisme et loisirs	Ecologique, faunistique, floristique, zone particulière d'alimentation et de reproduction, étapes migratoire, habitat d'espèces
Forêt du Roux	Infrastructures linéaires, réseaux de communication, sylviculture et exploitation forestière, accueil du public, aménagements forestiers, cueillette et ramassage, chasse	Sylviculture, chasse, circulation routière	Ecologique, faunistique, floristique, habitat pour espèces, zone particulière de reproduction, paysager

Tableau 10 : Listes des bois et forêts en ZNIEFF (source : Inventaire National du Patrimoine Naturel INPN)



❖ *Le rôle des forêts pour la ressource en eau*

La forêt produit des biens dont la valeur marchande est concrète. Mais au-delà de la production de bois, la forêt rend des services moins quantifiables mais tout aussi essentiels. Les aménités (ou services non marchands) sont des services rendus par la forêt à notre société qu'il est difficile de monétiser. A titre d'exemple, une forêt limitant les crues fait économiser un coût lié aux dégâts d'inondations.

- La forêt améliore la capacité de rétention des sols en eau et par le phénomène d'évapotranspiration évacue une partie de cette eau sous l'état gazeux. Si elle ne peut empêcher les crues, la forêt limite leurs impacts en absorbant puis en libérant les eaux progressivement.
- La forêt filtre les matières en suspension dans l'eau ce qui lui confère un rôle important d'épuration. L'eau issue des forêts, généralement de très bonne qualité, alimente ensuite le réseau hydraulique du territoire.

Il est conseillé de porter une attention particulière aux berges pour favoriser l'épuration et la prévention des inondations. En Gâtine, l'activité sylvicole liée aux peupleraies se développe notamment dans les vallées, à proximité des cours d'eau.

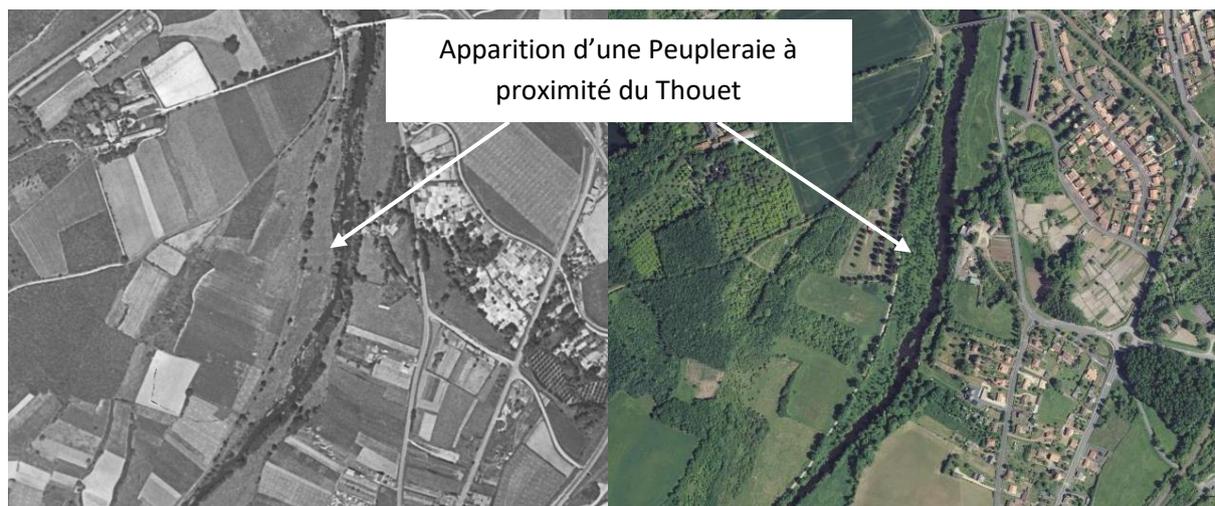


Figure 12 : Photographies aériennes des abords du Thouet à proximité d'Airvault en 1950 (à gauche) et en 2018 (à droite), montrant la création d'une peupleraie à proximité du cours d'eau, à gauche - source : IGN

Selon les chiffres de l'ONF, au niveau national :

- 75% des ressources en eaux douces proviennent de captages boisés (rivière, nappes phréatiques, ...);
- Le taux de captation de l'eau par les forêts est 30 à 50 % supérieur aux autres milieux naturels.

La forêt contribue au stockage en profondeur et en surface (zones humides) de la ressource en eau. La Gâtine considéré comme un « château d'eau » est constituée de divers milieux aquatiques et humides dont certains sont présents au sein des forêts : étangs, mares, rivière, ... Ces milieux sont d'un grand intérêt écologique et social.

❖ La biodiversité forestière

Le Pays de Gâtine a élaboré un Atlas de la Biodiversité Communale sur le périmètre du projet de PNR entre 2020 et 2023 intitulé « Nature (extra)ordinaire de Gâtine » avec l'appui d'associations spécialisées : DSNE, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), et le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) de Gâtine poitevine. Le projet basé notamment sur des inventaires a permis d'améliorer la connaissance de la biodiversité présente en forêt et d'identifier les enjeux associés. Trois forêts ont fait l'objet d'inventaires, il s'agit de la forêt d'Autun, du Bois de la Coudre aux Châteliers, et de la forêt domaniale de Secondigny.

La forêt d'Autun



Milieux aquatiques:

- Etang
- Mare

Milieux ouverts:

- Phragmitaie
- Prairie mésophile
- Lande humide à Bruyère à quatre angles
- Formation à Fougère aigle

Milieux arbustifs:

- Fourrés acidiphiles sur sols pauvres
- Fourré de recolonisation de Chênaie acidiphile

Milieux arborés:

- Jeune chênaie acidiphile avec sylvo-faciés à Bouleau verniqueux et Tremble
- Chênaie acidiphile au stade futaie
- Chênaie acidiphile avec sous bois broyé régulièrement
- Forêt mixte acidiphile de Chênes et Conifères
- Forêt de Pins

Plantation de conifères:

- Jeune plantation de Pins
- Plantation de Pins
- Plantation de Sapins

Milieux anthropiques:

- Bâtiments et leurs abords
- Potager

Pour la flore ce sont 188 taxons qui sont répertoriés soit 9,5 % des espèces végétales deux-séviennes dont 5 espèces quasi menacées en ex-Poitou-Charentes : le Carum verticillé, la Cicendie filiforme, la Cicendie naine, la Centenille naine, l’Orobranche de genêts. A ces 5 espèces, s’ajoute 8 autres espèces qui sont déterminantes pour la ZNIEFF : l’Euphorbe d’Irlande, la Renoncule à tête d’or, la Bruyère à quatre angles, la Petite Scutellaire, la Lobélie brûlante, la Pédiculaire des forêts, le Scirpe flottant et le jonc des vasières.



Photo 13 : Cicendie naine

Pour les oiseaux, 54 espèces ont été observées dont 13 espèces nicheuses, 11 nicheuses probable et 23 nicheuses potentielles. Des espèces patrimoniales spécialistes de ces milieux sont présentes tel que le : Busard Saint-Martin, Pic noir, Pic mar, Pouillot de Bonelli, Pouillot siffleur, la Mésange huppée et le Circaète Jean-le-Blanc. Auxquels s’ajoutent des espèces non patrimoniales comme le Pigeon colombin, le Rougequeue à front blanc et le Grosbec-casse noyaux.



Photo 14 : Pic noir©DSNE

Pour la Faune, ont été observées 8 espèces de mammifères (dont la Martre des pins) et 12 espèces de Chauve-souris (dont la Barbastelle d’Europe, le Grand rhinolophe) liées à la présence d’arbres à cavité et de corridors écologique.

Le maintien de zone humide favorise la présence :

- D’amphibiens dont 8 espèces ont été inventoriés dont l’Alyte accoucheur, la Salamandre tachetée ;
- De libellules avec au moins 15 espèces présentes dont 3 espèces patrimoniales (la Cordulie bronzée, l’Aeschne mixte et la libellule à quatre tâches).



Photo 15 : Salamandre tachetée©DSNE

Le Lézard des murailles, la Couleuvre verte et jaune sont les 2 reptiles dont la présence est avérée mais d’autres espèces dont l’Orvet fragile est certainement présente sur la forêt. 16 espèces de sauterelles et criquets ont été répertoriées dont la Leptophye ponctuée liées aux boisements ainsi qu’aux lisières. Associées à la présence de bois mort plusieurs espèces de coléoptères dont le Grand capricorne sont présentes.



Photo 18 : Lézard des murailles©DSNE

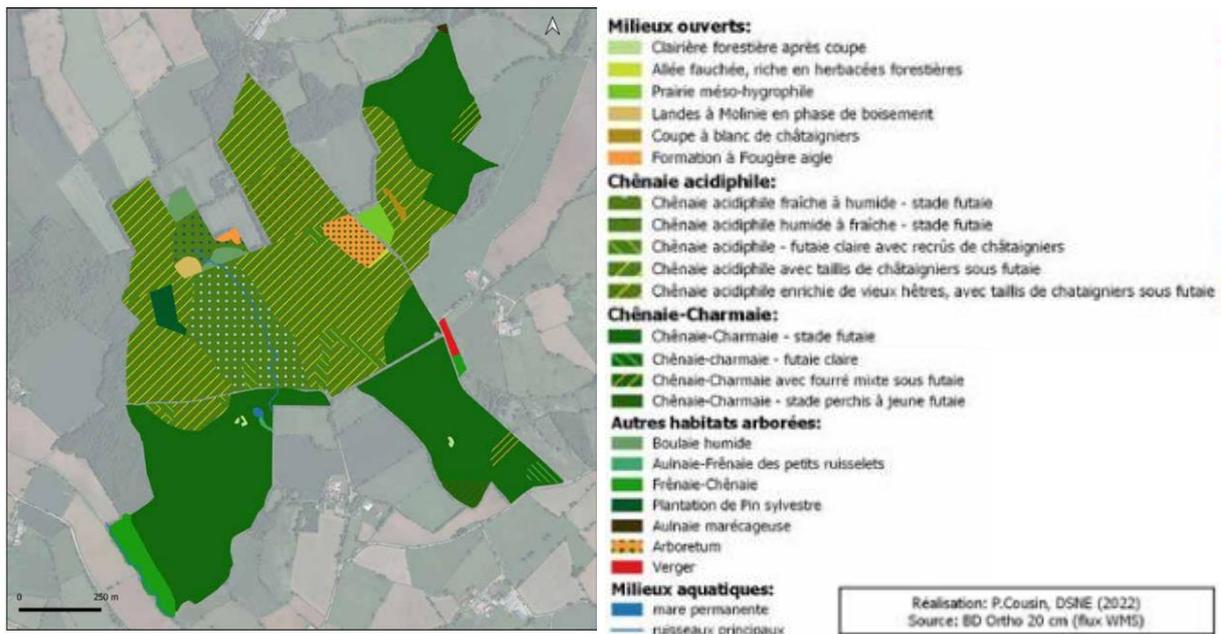


Photo 17 : Pic mar©DSNE



Photo 16 : Alyte accoucheur©DSNE

Le Bois de la Coudre



Pour la flore ce sont 189 taxons qui sont répertoriés, une diversité importante à la vue de la petite taille du massif (129 hectares). La forêt accueille 6 espèces déterminantes ZNIEFF (dont la Moschatelline) parmi lesquels 2 sont quasi menacées en ex-Poitou-Charentes : la Laïche lisse et la Fritillaire pintade.

Pour les oiseaux, ce sont 31 espèces observées dont 25 nicheurs dont la Mésange nonnette lié à la présence de vieux arbres sénescents et le Pic épeichette.

La faune est composée de :

- 14 espèces de mammifères terrestres dont la Genette d'Europe ;
- 15 espèces de Chauves-souris
- 4 espèces d'amphibiens avec une forte présence de grenouille rousse ;
- 2 reptiles dont la Couleuvre helvétique ;
- 12 espèces de sauterelles et criquets ;
- 21 espèces de papillons dont le Miroir (espèce quasi menacée en ex-Poitou-Charentes) ;
- 10 espèces de libellules favorisées par la présence d'habitats aquatiques variés ;
- Plusieurs espèces de coléoptères dont le longicorne patrimonial.



Photo 19 : Pic épeichette@DSNE



Photo 20 : Couleuvre helvétique @DSNE

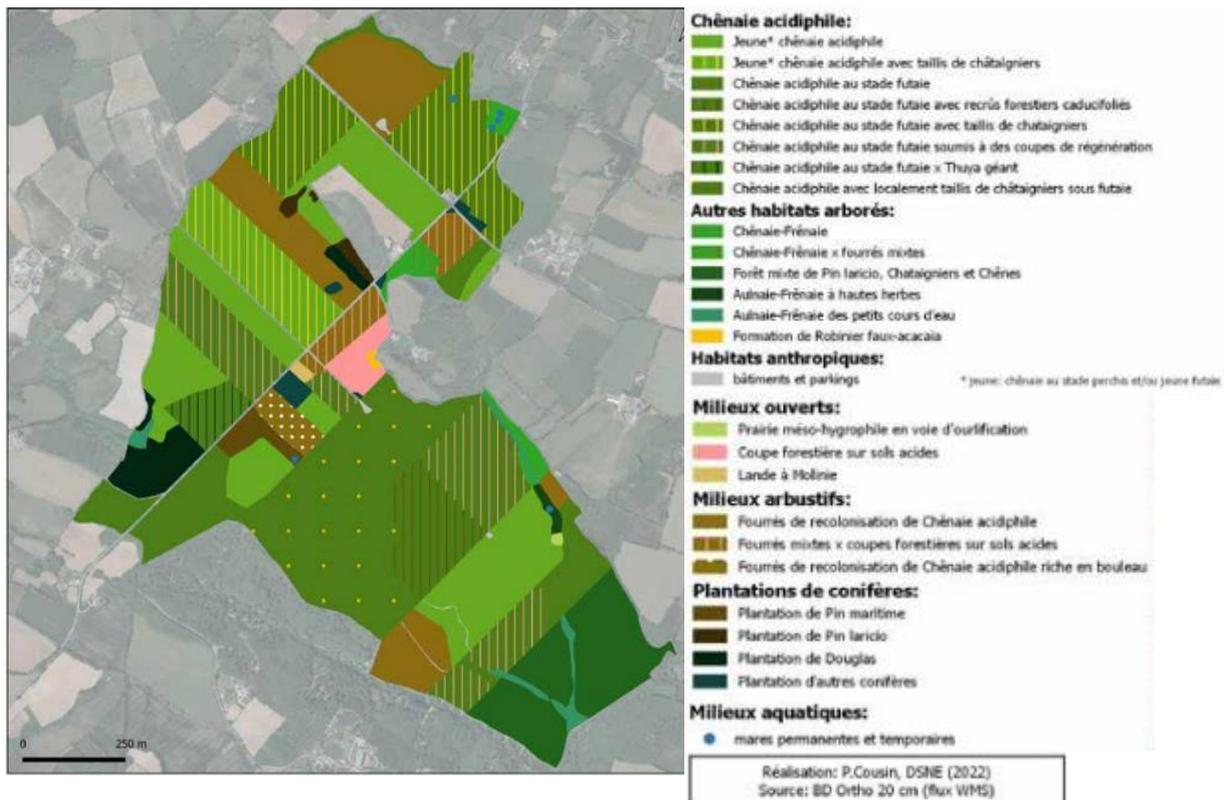


Photo 21 : Fritillaire pintade@DSNE



Photo 22 : le Miroir@DSNE

La forêt domaniale de Secondigny



Pour la flore ce sont 241 taxons soit 12,1 % des espèces végétales deux-séviennes qui sont répertoriés en forêt domaniale de Secondigny. La forêt accueille 2 espèces vulnérables (la Grenouillette Lenormand, le Poirier à feuille de cœur) et 7 espèces considérées comme quasi menacées en ex-Poitou-Charentes : la Cardamine à bulbilles, la Laïche lisse, la Dorine à feuilles opposées, la Colchique d'Automne, la Lysimaque des bois, le Pain de coucou, la Stellaire des sources. Hormis la Stellaire des sources, les espèces précédemment citées sont complétées par 10 espèces (dont la Corydale solide, la Cardamine flexueuse) déterminantes pour la ZNIEFF.



Photo 23 : La Laïche lisse © DSNE

Pour les oiseaux, 52 espèces ont été observées (la Mésange nonnette, le Pic épeichette) dont 41 espèces nicheuses. Cette richesse s'explique par la présence de peuplement feuillus dans les vallons frais et la présence de milieux en régénération permettant la nidification du Busard saint-Martin, ou de l'Engoulevent d'Europe.



Photo 24 : Engoulevent d'Europe © DSNE

Pour la faune ce sont :

- 8 espèces de mammifères terrestres (Martre des pins) ;
- 11 espèces de Chauve-souris dont l'Oreillard gris et le Grand rhinolophe ;
- 7 espèces d'amphibiens (Grenouille rousse, Triton marbré, Salamandre tacheté) présent en nombre grâce aux multiples mares et zones humides ;

- 4 reptiles sur les 11 connus du département dont le Lézard des murailles, la Couleuvre helvétique ainsi que la Couleuvre verte et jaune ;
- 16 espèces de sauterelles et criquets (le Grillon des bois, le Criquet pansu, le Tétrix commun) ;
- 28 espèces de papillons de jour dont le Petit Sylvain, le Thècle du chêne ;
- 12 espèces de libellules parmi lesquels la présence d'une espèce patrimoniale : Le Cordulégastre annelé affectionnant les ruisseaux ombragés ;
- 16 espèces de coléoptère dont le Lucane cerf-volant.



Photo 25 : le Petit Sylvain©DSNE



Photo 27 : Lucane cerf-volant©DSNE



Photo 26 : Cordulégastre annelé

Les résultats de ces inventaires ont été accompagnés de préconisations dans la gestion des :

- Peuplements forestiers (maintenir une présence de bois mort, de boisements ouverts, entretiens hors période de floraison, de fructification, de nidification, essences diversifiées, modes de gestion variés) ;
- Clairières (maintien des clairières par la fauche ou le broyage) ;
- Mares, étangs, fossés et cours d'eau (entretien des mares par curage, maintien des mares dans les boisements avec si possible 50 % d'ensoleillement, éviter de traverser les principaux cours d'eau avec des engins, présence d'une ripisylve le long des cours d'eau, limiter la plantation de Peupliers à moins de 5 mètres des berges, privilégier les essences qui fixent les berges) ;
- Lisières, chemins et accotements (lisières étagées, accotements de la voirie forestière larges, présence de landes en lisière ou en plein)

❖ *Les forêts face au changement climatique*

Aujourd'hui, le changement climatique produit des effets visibles sur les forêts : dépérissement de certaines essences, augmentation des maladies et progression de nouveaux ravageurs. Ces changements climatiques impliquent :

- Une diminution du nombre de jours de gelées ;
- Une augmentation des agents biotiques : maladies et parasites en progression ;
- Une augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes : tempêtes, stress hydrique, incendies ...

De part ces changements, l'action combinée des acteurs de la forêt est indispensable pour adapter les forêts. Régénération naturelle, mélange d'essences, choix d'espèces résistantes à la sécheresse, gestion dynamique peuvent renforcer la résilience des forêts face à ces changements. Mais cette adaptation nécessite en parallèle d'obtenir plus de données par le biais d'études sur le temps long.

Projet REINFFORCE

Le projet REseau INFrastructure de recherche pour le suivi et l'adaptation des FORêts au Changement Climatique comprend 11 partenaires dont le CNPF et s'intéressent aux conséquences régionales du changement climatique tel que :

- La perturbation des cycles biologiques des arbres ;
- L'apparition de nouveaux pathogènes ;
- L'inadaptation des espèces locales aux conditions climatiques.

Dans ce cadre, et sur une période de 15 ans (2012-2027) ont été définis sur la façade Atlantique du Portugal, de l'Espagne, de la France, et du Royaume-Uni :

- 38 arboretums pour tester l'adaptation ; L'un d'entre eux se situe en Gâtine dans le bois de la Coudre sur la commune des Châteliers ; 1200 arbres de 50 espèces différentes ont été plantés en 2012 sur cette parcelle de 2 hectares dont le suivi est assuré par DSNE et le GDF. Un abri a été installé à l'entrée du site pour informer les promeneurs sur les tenants et aboutissements de cette expérimentation.
- 41 sites de démonstrations pour tester la gestion sylvicole adaptatives.

Projet vulnérabilité climatique des habitats forestiers et sylviculture adaptative en Région Nouvelle-Aquitaine

Le CNPF pilote le projet intitulé « vulnérabilité climatique des habitats forestiers et sylviculture adaptative en Région Nouvelle-Aquitaine » qui répond à une attente des forestiers pour anticiper les effets du changement climatique. Au sein du CNPF, ce projet implique l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) qui est le service de recherche et développement du CNPF. 5 territoires ont montré un intérêt pour une participation à ce projet et ont été retenus comme territoires pilotes, il s'agit :

- Du projet de PNR porté par le Pays de Gâtine
- Du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
- Du Parc naturel régional Périgord-Limousin
- Du Parc naturel régional des Landes de Gascogne
- De la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

L'obtention de données permettra de quantifier, de cartographier et d'interpréter les risques qui pèsent sur les habitats cibles et de préconiser des gestions adaptatives pour :

- Renforcer leurs résistances ;
- Favoriser leurs résiliences ;
- Accompagner leurs transitions face aux altérations climatiques.

Ce projet comprend comme principales actions :

- Le développement méthodologique et diagnostic de vulnérabilité des habitats forestiers ;
- L'application à des territoires pilotes, la sylviculture adaptative et les chantiers démonstratifs ;
- Le transfert et la restitution des résultats ;
- La coordination et le suivi du projet.

❖ Les activités de chasse

La Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres (FDC 79) a établi un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Le SDGC est issu d'une démarche de concertation rassemblant les responsables cynégétiques du département, la Chambre d'Agriculture, des acteurs forestiers et des propriétaires privés.

Espèces	Types de dégâts
Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>)	Abroustissement des plants et semis, écorçage
Chevreuril (<i>Capreolus capreolus</i>)	Abroustissement des plants et semis, frottis sur jeunes plants
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	Déterrement de plants, destruction de clôtures, prédation sur l'avifaune (Bécasse, ...)

Tableau 11 : Dégâts occasionnés par la faune sauvage sur les espaces forestiers

Le Cerf élaphe

La population Cerf élaphe est originaire des départements voisins : Vienne, Maine et Loire, et Vendée. La gestion forestière et la pratique de la chasse se développant en Vienne, un glissement important de cervidés s'est opéré en direction notamment de la forêt d'Autun. La régulation est complexe de par l'absence d'ACCA sur une majeure partie du territoire. Traditionnellement, les forêts de Gâtine sont orientées vers une chasse privée ce qui accentue l'effet de dispersion de la population.

Selon le plan de chasse en vigueur, des bracelets pour le Cerf élaphe sont attribués à 23 communes de Gâtine. La régulation de cette population est basée sur une attribution annuelle des bracelets avec une réactualisation (cas particulier) en fonction de l'évolution de celle-ci. La réalisation du plan de chasse est proche de 60 %.

Le Chevreuil

La population de Chevreuil est en expansion mais reste soutenable pour les massifs forestiers. Cependant la population de chevreuil impose une mise en défens des nouvelles plantations ce qui occasionne un surcoût pour les propriétaires forestiers. En ce qui concerne la régulation, les attributions de bracelets sont effectuées de façon triennale. Cette méthode permet de gérer efficacement la population en laissant les détenteurs du droit de chasse décider du moment du prélèvement. Un prélèvement fort la première année permet de limiter drastiquement la population sur les années suivantes et favoriser ainsi la régénération naturelle des boisements. Ce plan triennal en est à son troisième renouvellement et se diffuse en France.

Un accord permettant l'attribution supplémentaire de bracelets (cerf, chevreuil) a été signé entre le GDF, le CRPF et la FDC. Dans le cas de nouvelles plantations, les propriétaires forestiers peuvent en faire la demande avec comme règle l'attribution annuel pour le Cerf et triennal pour le Chevreuil.

Le Sanglier

La population de Sanglier est en forte augmentation malgré des prélèvements en hausse. La volonté de la FDC 79 est de maîtriser un niveau de population acceptable à la vue des dégâts engendrés.

❖ *La conciliation des usages en forêt*

Différentes activités sont pratiquées en forêt avec un croisement de plusieurs usagers : randonneurs, sylviculteurs, exploitants, vétérinaires, cavaliers, chasseurs, cueilleurs de champignons... Les usages en forêt peuvent occasionner des nuisances et des dommages sur les milieux forestiers : cueillette excessive à destination commerciale, passages non autorisés de véhicules motorisés... Le manque d'informations et le non-respect de la propriété privée sont souvent à l'origine de conflits. La forêt est considérée à tort comme un « bien collectif » ou « bien commun » par une partie de la population. Dans les faits, la forêt est un bien privé que le propriétaire peut décider d'ouvrir ou non au public.

La cueillette des champignons pouvant être tolérée par certains propriétaires dans une pratique patrimoniale est source de conflits quand l'objectif devient la commercialisation (exemple : Forêt de la Saisine).

A Thénezay, dans la forêt d'Autun, pour faire face aux incivilités à l'encontre du garde forestier une expérimentation a vu le jour en 2020 : il s'agit du « permis champignon ». Ce permis annuel instauré par le comité national des forêts est délivré, sur demande de cueilleurs résidents ou non de la commune, par le garde forestier assermenté (environ 30 demandes par an). Il régleme la cueillette (quantité, zones accessibles, zones de quiétudes pour la faune, ...), simplifie les contrôles par la mise en place de vignettes sur les véhicules ainsi que de badges pour les cueilleurs et génère de plus un revenu moindre mais intéressant pour le propriétaire. La mise en place de cette autorisation est une réussite vérifiable par la baisse significative des incivilités.

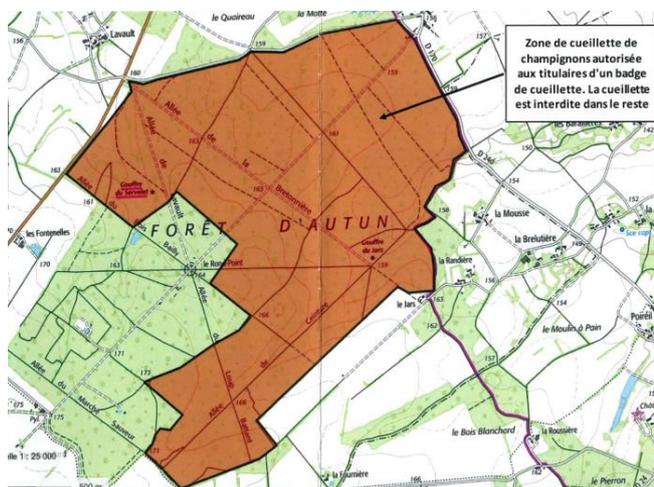


Figure 15 : Accès avec un permis champignon en forêt d'Autun

Les sylviculteurs et exploitants ne sont pas toujours bien perçus par les promeneurs qui voient dans les coupes une destruction des milieux forestiers et un changement important du paysage. Ces avis sont le fruit d'une méconnaissance de la gestion et la perte progressive de la « culture forestière ».

Régler un conflit d'usage n'étant pas une tâche évidente, il est intéressant de chercher à limiter les causes d'apparition de ces conflits. Le dialogue a toute sa place dans ces situations dans la mesure où les propriétaires forestiers, les acteurs et les élus s'accordent sur la nécessité de préserver les espaces forestiers de Gâtine poitevine.

ENJEUX ET STRATEGIE

Une trentaine d'acteurs se sont rassemblés lors d'ateliers pour définir collectivement les enjeux de la filière forêt-bois du territoire. Les réflexions, mises en commun, ont permis de mettre en avant des enjeux prioritaires pertinents, en cohérence avec le territoire.



Les discussions lors des ateliers ont porté sur quatre thèmes, en cohérence avec le diagnostic, établis de la façon suivante : la gestion et l'économie forestière, l'impact du changement climatique, la biodiversité et le paysage, les activités et les pratiques de loisirs.

❖ *Gestion et économie forestière*

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Le lancement d'une concertation visant à établir un projet de territoire (CFT)
- Le bon fonctionnement du groupement de développement forestier des Deux-Sèvres qui devrait atteindre les 200 membres en 2023
- Les plans simples de gestion et les groupements forestiers sont présents en nombre sur le territoire favorisant la gestion groupée et durable
- Les peuplements feuillus sont dominants en Gâtine (Chênes, Châtaigniers)
- La production de sciage est importante sur le territoire
- L'augmentation du prix du bois a donné plus de valeur à la ressource, facilitant les ventes et la gestion des boisements
- La hausse du prix de l'énergie a accentué la volonté de consommer du bois bûche local
- La présence du centre régional des énergies renouvelables et de chaufferies plaquette déjà en fonction sur le territoire

FAIBLESSES / MENACES

- L'absence d'une réflexion sur la valorisation du bois, la transformation et la commercialisation sur le territoire
- Un défaut de connaissance du grand public concernant la gestion forestière, la sylviculture et les métiers de la filière forêt-bois
- L'absence de formation forestière sur le territoire ainsi que le manque de liens entre les formations en charpente-menuiserie et la filière forêt bois
- Les difficultés de recrutement
- La disparition des bûcherons traditionnelles
- Une diminution des entreprises de travaux forestiers
- Les propriétaires forestiers, les entreprises ou les acteurs de la filière forêt bois n'ont que peu de connaissances concernant les appels à projets dont ils pourraient bénéficier
- Le décalage entre les essences majoritaires et les essences transformées sur le territoire induit un fonctionnement des scieries avec du bois non local
- Les engins forestiers, en particulier lors de la phase de débardage, ne sont pas adaptés aux forêts de Gâtine
- En l'absence de document de gestion, des pratiques peu qualitatives de gestion peuvent subsister
- Le manque de moyen humain pour accompagner les nombreux propriétaires forestiers dans leur gestion pour une plus forte mobilisation du bois
- Certaines parcelles forestières sont sujettes à l'abandon par manque de connaissances des propriétaires en termes de gestion et en l'absence de taxe foncière
- La forte demande en bois induit un risque de décapitalisation des peuplements
- Le prix du bois est dépendant du cours du marché national et international avec peu de liens entre le vendeur et l'acheteur
- L'absence d'une liste exhaustive des entreprises de la filière bois à destination des propriétaires forestiers, agriculteurs et acteurs du territoire

ENJEUX

- Développement de la formation et mise en place de partenariats entre les organismes de formation et les professionnels
- Maintien et développement de la filière forêt-bois (maintien de l'emploi, des entreprises, création de réseau, sensibilisation du grand public, développement de la production de bois d'œuvre)
- Valorisation de la filière forêt-bois
- Accompagnement dans la gestion forestière visant une gestion groupée, collective
- Adaptation des outils, des engins forestiers aux forêts de Gâtine
- Maîtrise du développement de boisement en zone de déprise pastorale

❖ *Impact du changement climatique*

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Le territoire est associé à deux études (en cours) portant sur l'impact du changement climatique, la résilience des essences forestières et la sylviculture adaptative
- La diversité de peuplement et la présence de nombreuses forêts mixtes accentue la résistance des forêts de Gâtine
- Certains forestiers sont déjà dans l'adaptation de leurs plantations au changement climatique
- Le changement climatique oriente vers une sylviculture occasionnant moins de stress
- Les forêts de Gâtine contribuent à un stockage important du carbone
- Des exercices simulant des feux de forêt sont organisés avec le SDIS en forêt domaniale

FAIBLESSES / MENACES

- Certains secteurs de Gâtine sont plus impactés par le manque d'eau pouvant avoir des conséquences néfastes sur les peuplements
- La perte d'essences emblématiques : le risque de disparition des châtaigneraies impactées par la maladie de l'encre et l'inadaptation potentielle au changement climatique du Chêne pédonculé fortement implanté en Gâtine
- Les difficultés rencontrées par les exploitants forestiers en période estivale et le manque de sensibilisation des entrepreneurs agricoles sur le risque incendie
- Peu d'exercice simulant des feux de forêts sont organisés en forêt privée

ENJEUX

- Adaptation de l'espace forestier au changement climatique : études et promotion des essences adaptées au changement climatique, préservation des peuplements mélangés, adaptation de la sylviculture
- Intégration des risques incendie et sanitaire au sein du massif forestier : prévention, veille, gestion adaptée, développement de la DFCI
- Maintien de la surface boisée sur le territoire et augmentation du stockage de carbone

❖ *Paysages et biodiversité*

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Les propriétaires sont attachés à leur patrimoine et à la biodiversité associée
- Les modes de gestion et l'exploitation ont contribué à la présence d'une mosaïque de milieux forestiers véritable réservoirs de biodiversité avec une valeur faunistique et floristique importante
- La forêt, patrimoine naturel remarquable et complémentaire au bocage est bien conservées en Gâtine et peu artificialisées
- Le patrimoine forestier s'intègre dans le paysage au même titre que le bocage, symbole d'authenticité

FAIBLESSES / MENACES

- Le manque de diffusion de connaissances : réseau Natura 2000 et contrats forestiers, rôle de la gestion forestière dans la création de zones favorables à la biodiversité, pratiques lors de l'exploitation forestière et sur les modes de traitements (futaie, taillis, ...), biodiversité présente en forêt
- Un manque de prise en compte de la biodiversité forestière dans le développement économique
- Une faible prise en compte des gestions des lisières forestières
- L'absence d'un circuit sylvicole pour promouvoir les essences forestières et la gestion à destination du public qui possède de moins de moins de « culture forestière »
- Une diminution de la population de certaines espèces et des études sur la biodiversité en forêt à pérenniser
- L'absence de formation sur l'exploitation de l'arbre au sein de la haie.

ENJEUX

- Conservation des corridors écologiques faisant le lien entre les espaces forestiers : maintien ou restauration des liens entre bocage et forêt
- Maintien des équilibres écologiques et conservation des habitats naturels via la gestion sylvicole
- Sensibilisation, valorisation, promotion des services écosystémiques rendus par la forêt et des bonnes pratiques dans la gestion forestière
- Disparition de certaines essences (exemple : menaces sur le Châtaignier, le Frêne) impactant la biodiversité associée

❖ *Activités et pratiques de loisirs*

ATOUTS / OPPORTUNITES

- Certains propriétaires forestiers accueillent le public sur demande et notamment des publics scolaires
- La voie verte traverse les forêts et les forêts publiques (domaniale et communale de Secondigny) sont ouvertes au public
- La fréquentation raisonnable des forêts a incité certains propriétaires à tolérer la cueillette des champignons tant que les lieux sont respectés. En parallèle, une expérimentation « permis champignon » est en cours dans la forêt d'Autun
- La suppression par la loi des parcs de chasse d'ici 2027

FAIBLESSES / MENACES

- L'équilibre sylvo-cynégétique, essentiel au maintien des forêts, et lié à la régulation par la chasse des populations de Sanglier, Chevreuil et désormais du Cerf installés sur le territoire est plus difficile à maintenir en raison d'une baisse du nombre de chasseurs. En parallèle, la diversité du petit gibier est faible
- La gestion de la faune est complexifiée en raison d'une pratique de chasse privée
- La préservation de nouvelles plantations forestières passe par la pose de clôture à la charge du propriétaire qui ne bénéficie pas d'indemnisation en cas de dégâts forestiers
- Les usages peuvent se heurter en forêt et occasionner des risques de conflits (chasseurs, exploitants forestiers, randonneurs, ...)
- L'absence de sensibilisation auprès du grand public sur le rôle de la chasse, sur le respect de la propriété privée (dépôts sauvages, passage de véhicules motorisés, cueillette), sur les forêts accessibles et les parcours de randonnées
- L'absence d'une conciliation territoriale sur les activités éducatives en forêt, sur les différents usages en forêt et d'une large sensibilisation sur le risque incendie en forêt
- Un manque de prévision sur le suivi et l'entretien des aménagements à destination du public

ENJEUX

- Maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique
- Ouverture des forêts privées pour des événements ponctuels et encadrés
- Conciliation des usages en forêt (chasse, exploitation, usagers)
- Valorisation de la forêt en tant que site naturel et lieu de nombreuses activités

Pour répondre à ces enjeux, une stratégie a été élaborée et présentée à une quarantaine d'acteurs lors de plusieurs ateliers.

L'appropriation collective de la

stratégie a permis de débiter l'élaboration d'un plan d'actions devant y répondre. La stratégie se définit au travers de quatre objectifs stratégiques de la façon suivante :



1. Mettre en œuvre un projet de territoire en faveur de la gestion durable des forêts

La mise en œuvre de la charte forestière est rendue possible par une animation continue portée par le Pays de Gâtine. L'accompagnement des propriétaires forestiers privés, des acteurs publics ou privés, des porteurs de projet est nécessaire et sera complété par la communication, la formation, la sensibilisation des publics à la thématique forestière dans son ensemble.

2. Intégrer les risques naturels et le changement climatique dans la gestion du patrimoine forestier

Le patrimoine forestier est menacé par des risques naturels et le changement climatique. Il convient dans un premier temps d'étudier ces impacts et d'accroître nos connaissances par la mise en place d'études permettant d'orienter les forêts de Gâtine vers une plus grande résilience. La gestion forestière se doit d'intégrer les risques sanitaires et d'incendies grandissants qui peuvent nécessiter des aménagements de protection et d'adaptation.

3. Valoriser et développer durablement la filière forêt-bois

Les ressources forestières ne sont pas entièrement mobilisées, il s'agit donc par le regroupement de propriétaire notamment d'accentuer la mobilisation du bois. Il s'agit ensuite de renforcer la filière forêt-bois en accompagnant les entreprises dans la modernisation, en valorisant la production de bois de qualité, en optimisant la valeur ajoutée produite sur le territoire et en développant des synergies. Pour ce qui est de la filière bois énergie, il s'agit d'accompagner son développement et d'assurer l'approvisionnement en bois sur le marché local.

4. Préserver les espaces forestiers et organiser l'accueil des publics

Les espaces forestiers abritent une biodiversité riche et variée directement liée à la préservation des habitats forestiers et à la présence de continuités écologiques. Il convient de maintenir la fonctionnalité des écosystèmes et l'équilibre sylvo-cynégétique permettant le renouvellement forestier. Peu d'espaces sont ouverts au public malgré une demande sociétale. Il s'agit ici d'autoriser l'accès à certains massifs dans un cadre réglementaire. Les forêts étant le support de nombreuses activités, il est important d'en concilier les usages et de prévenir d'éventuels conflits.

PLAN D' ACTIONS

Objectif stratégique 1 : Mettre en œuvre un projet de territoire en faveur de la gestion durable des forêts	
Objectifs opérationnels	Actions proposées
OO1 : Coordonner les actions et les acteurs de la CFT	1/Animer, suivre et évaluer la charte forestière de Gâtine poitevine
OO2 : Bâtir une culture forestière commune	2/Sensibiliser le grand public à la gestion durable des forêts et aux enjeux de la filière forêt-bois
	3/Former les collectivités à la gestion forestière dans les forêts publiques et privées
Objectif stratégique 2 : Intégrer les risques naturels et le changement climatique dans la gestion du patrimoine forestier	
Objectifs opérationnels	Actions proposées
OO3 : Adapter les forêts et leur gestion au changement climatique	4/Valoriser la Gâtine poitevine comme territoire pilote pour les démarches d'adaptation au changement climatique
	5/Accompagner les chantiers expérimentaux d'amélioration des techniques sylvicoles
OO4 : Développer une gestion forestière au service de la résilience	6/Augmenter la surface de forêts couvertes par un document de gestion durable
	7/Organiser la diffusion des informations et sensibiliser aux risques sanitaires et d'incendies
Objectif stratégique 3 : Valoriser et développer durablement la filière forêt bois	
Objectifs opérationnels	Actions proposées
OO5 : Mobiliser et renouveler le bois durablement	8/Améliorer la structure foncière forestière privée et publique
	9/Accompagner l'installation des entreprises de travaux forestiers et la diversification des activités agricoles
OO6 : Accroître la valeur ajoutée de la filière forêt-bois	10/Revaloriser les métiers de la forêt et du bois
	11/Inventorier et valoriser le volume de produits connexes de la filière bois
	12/Favoriser la consommation de bois en circuit court
Objectif stratégique 4 : Préserver les espaces forestiers et organiser l'accueil des publics	
Objectifs opérationnels	Actions proposées
OO7 : Protéger les habitats forestiers et leurs fonctions écologiques	13/Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers à la prise en compte de la biodiversité
	14/Protéger et restaurer les fonctionnalités de la sous-trame forêt
	15/Assurer un équilibre sylvo-cynégétique en dialoguant avec les acteurs concernés
OO8 : Ouvrir les espaces forestiers en encadrant les usages	16/Faciliter un accès aux espaces forestiers pour tous dans le respect de la propriété privée
	17/Créer et animer des sentiers d'interprétation en forêt publique

Tableau 11 : Plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire

ANNEXES

Chaufferies collectives, industrielles et réseau de chaleur en Gâtine					
Maître d'ouvrage	Commune	Secteur d'activité	Usage de la chaleur	Combustible	Puissance thermique (kw)
Commune d'Airvault	Airvault	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	840
Scierie Bernier	Airvault	Industrie	Processus industriel	Connexes humides	1350
Ciments Calcia	Airvault	Industrie	Processus industriel	Autres	
Commune d'Ardin	Ardin	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	200
Commune d'Ardin	Ardin	Tertiaire	Chauffage	Granulés	100
Commune du Busseau	Le Busseau	Tertiaire	Chauffage	Granulés	48
GAEC Capre	Le Busseau	Agriculture	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	70
EARL Marc	Le Busseau	Agriculture	Chauffage	Plaquettes forestières	149
Association Notre Dame de Puyraveau	Champdeniers-Saint-Denis	Résidentiel	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	320
CC Val de Gâtine	Champdeniers-Saint-Denis	Tertiaire	Chauffage	Granulés	80
SDIS 79	Champdeniers-Saint-Denis	Tertiaire	Chauffage	Plaquettes forestières	55
SARL Morille	La Chapelle-Bâton	Industrie	Processus industriel	Plaquettes forestières	80
EARL Les crèches	Beugnon-Thireuil	Agriculture	Chauffage	Plaquettes forestières	240
SARL Tecologies	Coulonges-sur-L'Autize	Tertiaire	Chauffage	Plaquettes forestières	30
Commune de Saint-Laurs	Saint-Laurs	Tertiaire	Réseau de chaleur	Granulés	95
Commune de Saint-Loup-Lamairé	Saint-Loup-Lamairé	Résidentiel	Réseau de chaleur	Granulés	64
EHPAD DE Saint-Loup-Lamairé	Saint-Loup-Lamairé	Tertiaire	Chauffage	Plaquettes forestières	130
Commune de Saint-Maixent-de-Beugné	Saint-Maixent-de-Beugné	Tertiaire	Réseau de chaleur	Granulés	40
SARL Benoit Renoux	Saint-Maixent-de-Beugné	Industrie	Chauffage	Connexes secs	80
EHPAD Les deux châteaux	Saint-Pardoux	Tertiaire	Chauffage	Plaquettes forestières	220
Commune de Saint-Pompain	Saint-Pompain	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	140
ADAPEI 79	Châtillon-sur-Thouet	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	230

CC Parthenay-Gâtine	Chantecorps	Tertiaire	Réseau de chaleur	Granulés	36
Département des Deux-Sèvres	Les Châteliers	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	100
CPIE Gâtine poitevine	Les Châteliers	Tertiaire	Chauffage	Plaquettes forestières	80
Commune de La Ferrière-en-Parthenay	La Ferrière-en-Parthenay	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	100
Commune de Fomperron	Fomperron	Tertiaire	Réseau de chaleur	Granulés	80
Commune des Forges	Les Forges	Résidentiel	Chauffage	Granulés	10
Commune de Lageon	Lageon	Tertiaire	Réseau de chaleur	Granulés	49
CC Parthenay-Gâtine	Ménigoute	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	114
OGEC Saint Joseph de Parthenay	Parthenay	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	150
Siou Pierre et Valérie	Parthenay	Tertiaire	Chauffage	Granulés	28
SDIS 79	Parthenay	Tertiaire	Chauffage	Plaquettes forestières	200
ADAPEI 79	La Peyratte	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	240
Bernier Imbert	Pompaire	Tertiaire	Chauffage	Granulés	45
Commune de Pressigny	Pressigny	Tertiaire	Chauffage	Granulés	49
Commune de Reffannes	Reffannes	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	130
Commune de Saint-Aubin-le-Cloud	Saint-Aubin-le-Cloud	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	1200
Commune de Saint-Aubin-le-Cloud	Saint-Aubin-le-Cloud	Tertiaire	Chauffage	Granulés	150
MFR de Secondigny	Secondigny	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	110
Etablissements MIGEON Frères	Secondigny	Industrie	Processus industriel	Plaquettes forestières	490
CCAS de Secondigny	Secondigny	Tertiaire	Chauffage	Plaquettes forestières	200
ARCHIMBAUD	Secondigny	Industrie	Processus industriel	Granulés	870
ARCHIMBAUD	Secondigny	Industrie	Processus industriel	Connexes humides	2060
Commune de Thénezay	Thénezay	Tertiaire	Réseau de chaleur	Granulés	70
EHPAD de Thénezay	Thénezay	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	220
SOCOBOIS	Thénezay	Industrie	Chauffage	Connexes secs	80
OGEC de Vasles	Vasles	Tertiaire	Réseau de chaleur	Granulés	35
Commune de Vasles	Vasles	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	50

EHPAD Gatebourse	Vasles	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	220
EHPAD Gatebourse	Vasles	Résidentiel	Chauffage	Granulés	10
Commune de Vasles	Vasles	Tertiaire	Chauffage	Granulés	96
Commune de Vasles	Vasles	Tertiaire	Chauffage	Granulés	130
Commune de Vasles	Vasles	Tertiaire	Chauffage	Plaquettes forestières	200
Commune de Vausseroux	Vausseroux	Tertiaire	Réseau de chaleur	Plaquettes forestières	100
Peroteau Pascal	Vausseroux	Industrie	Chauffage	Connexes secs	45

Annexe 1 : Chaufferies collectives, industrielles et réseau de chaleur en Gâtine (source : AREEC)